

Séance de la soirée du 15 mai 2006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 15 mai 2006 à 19 h  
Salle Fraser et Blondeau  
Hôtel Lévesque  
171, rue Fraser  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 MAI 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES	
MOUVEMENT AU COURANT.....	13
M. John Burcombe	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE.....	15
M. Jean-Pierre Gratton	
COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-ÉPIPHANE.....	19
Mme Anne Bernier	
M. JEAN-PAUL MARQUIS .....	20
COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE DU GRAND-PORTAGE.....	22
M. Gaëtan Malenfant	
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC.....	24
Mme Louise Mercier	
M. GASTON HERVIEUX .....	26
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	30
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	31
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme VÉRONIQUE DIONNE .....	45
M. ALAIN BÉRUBÉ .....	48
M. NORMAND COUILLARD.....	50
M. GÉRALD GUAY.....	61
Mme ANNE BERNIER.....	69
Mme LUCILLE BOUCHARD.....	75
M. GASTON HERVIEUX .....	89

---

**SÉANCE DU 15 MAI 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp.

10

Mon nom est François Lafond, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, plus communément appelé le BAPE. Je présiderai cette Commission d'enquête et je serai assisté par mon collègue, monsieur Pierre Béland, également membre du BAPE.

15

Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la Commission. D'abord à l'avant à votre droite, madame Sophie Hamel-Dufour et monsieur Jean Roberge, analystes.

20

Sont présents à l'arrière mesdames Anne-Lyne Boutin, Danielle Hawey et Chantal Dumontier. Madame Boutin est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission. C'est elle qui s'occupe de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Madame Hawey est conseillère en communication et elle est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai un peu plus tard. Madame Dumontier est agente de secrétariat et apporte son soutien à la gestion documentaire.

25

30

L'organisation technique et la logistique des séances publiques de la Commission sont sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec. Le responsable de la logistique est monsieur Daniel Buisson et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

35

Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit en audience est enregistré et sténotypé. Madame Florence Béliveau, que vous voyez ici à l'avant, assure le travail de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience sur le site Internet du BAPE, dans la section identifiée au projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup, et dans les centres de consultation dont les coordonnées sont disponibles à l'arrière de la salle.

40

Je vais vous faire lecture du mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de

45 l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet  
d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité régionale de comté de  
Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp. et de me faire rapport de ses constatations  
ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 15 mai 2006.

50 "Je joins à la présente les demandes d'audiences publiques qui m'ont été adressées  
concernant ce projet.

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

55 Et c'est signé Claude Bécharde.

En 1978, le gouvernement du Québec modifiait la Loi sur la qualité de l'environnement  
afin d'instituer le BAPE, de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets  
majeurs de développement, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur  
60 l'environnement faisant appel à la participation du public.

Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif qui relève  
directement du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour  
fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le  
65 ministre afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement  
durable.

Notre mission consiste à informer la population, à l'écouter et à fournir un avis qui  
éclairera le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la  
70 préparation de sa recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, prendra la  
décision sur l'autorisation du projet.

La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions est une notion  
qui est large mais qui comprend non seulement la dimension proprement écologique ou  
75 biophysique mais également les aspects économiques, socioculturels ainsi que les  
conséquences d'un projet sur la qualité de vie ou sur la santé des écosystèmes, à court et à  
long termes. C'est dans cette perspective que la Commission décide de l'opportunité des  
questions qui lui sont posées.

80 Il est important de noter que les membres du BAPE sont assermentés devant un juge  
de la Cour supérieure du Québec et disposent des mêmes pouvoirs que les commissions  
d'enquête. Les membres s'engagent de plus à respecter le code d'éthique et de déontologie du  
BAPE; ce code vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des  
commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

85

Enfin, il est important de souligner que chaque commission du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de son analyse et du contenu de son rapport.

100 Permettez-moi de situer le contexte de cette audience publique en expliquant brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

105 Dans un premier temps, lorsqu'un projet rencontre les critères d'assujettissement à la Procédure, le promoteur d'un projet dépose un avis de projet auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour lui signifier son intention d'entreprendre la réalisation dudit projet.

En réponse à cet avis, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit produire.

100 Lorsque le promoteur dépose l'étude d'impact qu'il a réalisée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, celle-ci est alors soumise à une consultation interne au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux susceptibles d'être concernés dans le but d'évaluer la conformité de l'étude d'impact à la directive du ministre.

105 Une fois l'étude jugée recevable par le ministre, il mandate le BAPE à rendre public le dossier et de tenir une période d'information et de consultation publiques de quarante-cinq (45) jours. Pour le présent projet, cette période s'est déroulée du 21 mars au 5 mai 2006.

110 C'est au cours de cette période de quarante-cinq (45) jours, tout groupe, personne ou municipalité qui le désire peut demander la tenue d'une audience publique. Dans le cas actuel, onze (11) requêtes ont été adressées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la tenue d'une audience dont le contenu vous sera divulgué au terme de ma présentation d'ouverture.

115 Notre mandat a débuté aujourd'hui et comme le prévoit le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, la Commission devra déposer son rapport au ministre au plus tard quatre (4) mois après le début du mandat, soit le 15 septembre prochain. S'il s'avérait que son enquête soit complétée, la Commission pourrait déposer son rapport avant. Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

125 Il faut donc comprendre que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux.

130 Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise sa propre analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres.

135 Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de refuser.

J'aimerais vous indiquer rapidement la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux (2) parties bien distinctes.

140 Nous amorçons ce soir la première partie. Celle-ci vise à assurer à tous une meilleure compréhension du projet, de ses impacts et du contexte dans lequel il s'insère. La Commission vise à obtenir toute l'information nécessaire à une analyse éclairée de ce projet.

145 Je vous invite donc à poser toutes les questions pertinentes à l'étude du dossier, de manière à pouvoir vous prononcer de façon éclairée sur ce projet et sur ses impacts sur le milieu. Ce n'est donc pas le moment d'exprimer votre opinion; vous pourrez le faire le 19 juin prochain lors de la deuxième partie de l'audience.

150 Les séances de la première partie de cette audience publique auront cours ce soir et demain à treize heures trente (13 h 30) et dix-neuf heures (19 h). Les séances supplémentaires seront annoncées au fur et à mesure des besoins exprimés.

155 Au terme de la première partie de l'audience, vous disposerez de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet. Vous serez alors en mesure de préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions.

160 Afin de vous assurer d'un délai raisonnable pour préparer votre mémoire, nos règles de procédure prévoient un délai minimal de vingt et un (21) jours, entre les deux (2) parties de l'audience. L'expression de vos opinions pourra se faire verbalement ou encore par écrit.

165 Cette seconde partie se déroulera à compter du 19 juin prochain, ici même à compter du dix-neuf heures (19 h). Afin d'établir le déroulement de cette séance publique, je vous invite à communiquer avec madame Boutin, la coordonnatrice de la Commission, afin de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine ou dans les prochains jours, votre intention de déposer un mémoire ou d'exprimer verbalement votre position sur le projet et ses impacts.

170 Pour permettre à la Commission de prendre connaissance de votre mémoire et bien comprendre votre position, il sera opportun de transmettre votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 15 juin prochain à midi.

175

Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la Commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes seront présentes dans la salle alors que d'autres pourront être jointes par téléphone ou par écrit au besoin. Elles interviendront uniquement à la demande de la Commission.

180

À l'avant de la salle, à votre droite, il y a deux (2) tables où se retrouvent les personnes-ressources. Il y a également des représentants de ministères et organismes qui sont présents dans la salle et à qui la Commission référerait en temps et lieu.

185

J'invite maintenant les porte-parole des ministères et organismes à se présenter et à nous indiquer quelles sont les autres personnes de leur organisme, s'il en est, qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la Commission au cours des séances publiques. Et par le fait même, veuillez nous faire part des documents que vous déposerez ce soir.

Donc à la table principale, monsieur Nicolas Juneau s'il vous plaît.

190

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Oui, bonsoir, je suis le porte-parole pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis accompagné, à côté de moi, de monsieur Denis Talbot, qui est coordonnateur des projets en énergie à la Direction des évaluations environnementales.

195

Et dans la salle, nous sommes accompagnés d'un représentant de la Direction régionale, monsieur Côté.

200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur Juneau?

205

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Oui, nous déposons le certificat d'autorisation qui a été émis en vertu de l'article 22 pour les six (6) premières éoliennes.

210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Juneau.

Monsieur Philippe Lacasse, s'il vous plaît.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

215 Bonsoir monsieur le Président. Donc je représente le secteur Énergie et Mines du  
ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je suis accompagné d'un collègue,  
Nelson Fournier, qui représente le secteur Faune du ministère, également.

220 Et puis j'ai déposé douze (12) copies de l'étude sur le potentiel éolien du Québec par  
Hélimax, la firme Hélimax, et A.W. Truwind, à l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

225 Parfait, merci monsieur Lacasse.

Pour Hydro-Québec.

**PAR M. JEAN BONNEAU:**

230 Bonsoir monsieur le Président, Jean Bonneau, Hydro-Québec Production.

On n'a pas déposé aucun document, on est ici pour répondre aux questions  
relativement au projet.

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous êtes accompagné de?

**PAR M. MICHEL TREMBLAY:**

240 Michel Tremblay, Hydro-Québec TransÉnergie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

245 Parfait, merci.

Ensuite de ça, au niveau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de  
l'Alimentation.

250 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

255 Bonsoir. Mon nom, c'est Camille Morneau, je représente le ministère de l'Agriculture.  
Je suis seul; donc il y avait monsieur Gagnon qui était noté aussi pour être ici ce soir, mais il  
sera pas présent.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur Morneau?

260 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Pas ce soir, mais incessamment, ils vont être déposés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265

Parfait, je vous remercie.

Au niveau du ministère des Affaires municipales et des Régions.

270 **PAR M. ROGER JOANNETTE:**

Bonsoir monsieur le Président, mon nom est Roger Joannette, du ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

275

On n'a pas de documents comme tels. Je suis seul ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280

Parfait, merci monsieur Joannette.

Au niveau de la MRC de Rivière-du-Loup.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

285

Oui, bonsoir monsieur le Président, Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire à la MRC de Rivière-du-Loup.

290

On a déjà fait parvenir à la Commission copie électronique du schéma d'aménagement en vigueur, et ainsi que copie du schéma d'aménagement, du projet de schéma d'aménagement révisé.

295

D'autre part, on a aussi déposé, fait parvenir plus tôt à la Commission copie du Règlement de contrôle intérimaire que la MRC a adopté pour gérer l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Et je déposerai, ce soir aussi, la réponse de la ministre du ministère des Affaires municipales et des Régions, sur la conformité de ce règlement aux orientations gouvernementales.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300

Parfait, je vous remercie, monsieur Gagnon.

Au niveau d'Environnement Canada.

305

**PAR Mme JUDY DORÉ:**

Oui, bonjour, Judy Doré, je suis seule ce soir. Demain après-midi et en début de soirée demain, je serai accompagnée de deux (2) experts du Service canadien de la faune.

310

Et on va déposer une revue de littérature produite pour le Service canadien de la faune sur les impacts des projets éoliens sur l'avifaune.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315

Merci, madame Doré.

Au niveau du ministère des Transports, dans la salle. Oui, allez-y, s'il vous plaît.

**PAR M. RICHARD ROYER:**

320

Bonsoir monsieur le Président, mon nom est Richard Royer, je suis gérant de projet pour le ministère des Transports, Direction régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-les Îles. Et je suis accompagné de monsieur Stéphane Dion, qui s'occupe plus particulièrement du transport hors-norme.

325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci beaucoup, monsieur Royer.

330

Ministère de la Santé et des Services sociaux.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

335

Bonsoir monsieur le Président, Bernard Pouliot, médecin-conseil à la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent.

On n'a pas de documents à déposer, on va tout simplement répondre aux questions des gens. Je suis tout seul.

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Pouliot.

Au ministère de la Culture et des Communications.

345

**PAR M. SYLVAIN CARON:**

Oui, bonjour monsieur le Président, mon nom est Sylvain Caron, je représente le ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent à Rimouski. Et c'est moi qui est responsable des dossiers qui touchent le patrimoine.

350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur?

355

**PAR M. SYLVAIN CARON:**

Non, monsieur le Président.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie infiniment, monsieur Caron.

Au niveau de la municipalité de Saint-Arsène.

365

**PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:**

Je suis Claire Bérubé, conseillère municipale.

370

Et on a douze (12) copies de notre plan d'urbanisme, ainsi que douze (12) copies de notre plan d'intervention écologique, et je les déposerai tout à l'heure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Parfait, vous les déposerez à madame Boutin à l'arrière, s'il vous plaît. Merci, madame Bérubé.

Au niveau de la municipalité de Cacouna?

380

**PAR M. JACQUES-M. MICHAUD:**

Jacques Michaud, monsieur le Président. Je représente la municipalité.

Nous vous déposerons demain la copie du plan d'urbanisme et de zonage de la municipalité.

385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci beaucoup, monsieur Michaud.

390

Municipalité de Saint-Épiphanie. Oui, comme personne-ressource, je pense que c'est madame Francine Labelle. Allez-y, madame.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

395

Francine Labelle, directrice générale.

Nous allons déposer ce soir le plan de zonage, le plan d'urbanisme ainsi qu'un extrait du Règlement de zonage, ainsi qu'une brève étude sur l'impact sur notre réseau routier.

400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Labelle. Vous allez déposer le tout à madame Boutin, à l'arrière, s'il vous plaît.

405

La municipalité de L'Isle-Verte.

**PAR M. GUY BÉRUBÉ:**

Bonjour messieurs les Commissaires, Guy Bérubé, directeur général.

410

Moi, j'ai déposé copie d'extraits du plan d'urbanisme de la municipalité, extraits de la réglementation de zonage; aussi copie du Règlement du plan d'intervention et d'intégration architecturale, en douze (12) copies déposées à l'arrière.

415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Bérubé.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le volet Faune.

420

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

Oui, Nelson Fournier, du Bureau régional de Rimouski.

425 Et j'ai déposé à l'arrière le protocole de suivi des oiseaux de proie, c'est déjà déposé à ce moment-ci, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

430 Parfait, je vous remercie, monsieur Fournier.

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, je pense que ça va être par téléphone, si je me trompe pas.

435 Alors nous aurons une présence, mardi soir, par quelqu'un de la Société Radio-Canada qui va faire une présentation à compter de dix-neuf heures (19 h). Et par la suite donc, je vous demanderais de bien établir vos questions par rapport à la présentation qui va être faite, c'est sur le brouillage des ondes, le brouillage potentiel des ondes de la télévision ou encore de la radio. Donc il y aura quelqu'un de Radio-Canada qui fera une présentation demain soir, si vous  
440 avez des questions, commencez à les préparer.

Au niveau de Tourisme Québec, ça va être monsieur Théodore Carrier, mais il sera disponible par téléphone, si je me trompe pas.

445 Ministère de la Sécurité publique, ce sera toujours par téléphone.

Aux personnes-ressources, tant celles aux tables que celles assises dans la salle, si vous désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions, pour apporter toute information additionnelle utile aux travaux de la Commission ou encore s'il y a un angle du dossier que vous jugez nécessaire d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe en audience ou en discuter lors des pauses avec madame Sophie Hamel-Dufour et monsieur Jean Roberge, analystes, ou avec madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission.  
450

Dans quelques minutes, je vais inviter les requérants à venir déposer les motifs de leur demande d'audience. Une fois ces présentations faites, le porte-parole du promoteur du projet, monsieur Steeve Boulianne, sera invité à présenter les membres de son équipe et le projet soumis.  
455

Nous prendrons par la suite une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que le registre d'inscription sera ouvert pour les gens qui désirent poser des questions. Le registre est situé sur la table située à l'arrière de la salle.  
460

Au retour de la pause, les gens inscrits au registre seront invités selon l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions le plus succinctement possible.  
465

Les règles de procédure à suivre en audience seront celles-ci. Le nombre de questions permises sera de deux (2) par intervention sans sous-question ou question à volets. Cette

470 règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Après votre intervention, vous pouvez vous réinscrire au registre pour poser des questions supplémentaires. Tant et aussi longtemps que vous aurez des questions, vous pouvez vous réinscrire et vous serez toujours les bienvenus. Je vous demande d'éviter les préambules aux questions; les seuls préambules acceptés sont ceux indispensables à la compréhension de la question.

475 Mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement.

480 Toutes les questions des participants et toutes les réponses du promoteur ou des personnes-ressources doivent m'être adressées. Cette façon de faire évite les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public, ce qui contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable pour tous.

485 Je ne tolérerai donc aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter nos règles de procédure.

490 Les questions qui ne peuvent être répondues sur-le-champ doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir et elle sera déposée dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission.

495 L'ensemble du dossier déposé en période d'information et de consultation publique de même que tous les documents qui seront déposés lors des séances publiques ou au cours du mandat sont ou seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE. Durant les séances publiques, cette documentation est également disponible en salle pour consultation sur place.

500 Si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où le document est demandé.

505 Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision.

510

Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

515

J'inviterai maintenant à tour de rôle les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent, le cas échéant.

520

---

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES  
MOUVEMENT AU COURANT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525

Monsieur Raymond Duval, de la MRC de Rivière-du-Loup. Est-ce que monsieur Duval est là, non?

Est-ce qu'il y a quelqu'un, il y a personne de la MRC qui va venir présenter la requête?

530

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Pas à ma connaissance, je pense que la requête sera pas présentée ce soir.

535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

Monsieur John Burcombe, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Burcombe.

540

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonsoir monsieur le Président. Je suis représentant du Mouvement Au Courant, un groupe de bénévoles fondé en 1989, avec deux (2) grands buts, premièrement de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et deuxièmement, de promouvoir la participation publique dans les processus défusionnels. Et ses membres ont participé à une quarantaine de dossiers du BAPE.

545

Maintenant, pour la lettre adressée au ministre:

550

Comme suite à notre lettre du 7 mars 2006, la diffusion par le BAPE de l'étude d'impact sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp. ne laisse aucun doute que les six (6) éoliennes dites tests de la phase 1 de

555 neuf mégawatts (9 MW) ainsi que le poste élévateur de deux cents mégawatts (200 MW), sont parties intégrantes du projet global du parc d'éoliennes de deux cent un mégawatts (201 MW).

560 Il est donc incompréhensible que votre ministère a déjà émis, le 23 novembre 2005, un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la phase 1 du projet, ce qui inclut, selon l'étude d'impact, et je cite "la majorité des chemins d'accès".

565 Nous sommes bouleversés par ce flagrant contournement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement qui indique spécifiquement la procédure pour calculer la puissance totale d'un projet pour l'application du seuil d'assujettissement aux audiences publiques, et je cite ce règlement:

570 "Dans le cas d'une centrale éolienne, elle correspond à la somme des puissances nominales de l'ensemble des aérogénérateurs dont sont pourvues les éoliennes. Le nombre d'éoliennes considéré pour établir cette puissance est le nombre maximal d'éoliennes que la centrale devrait comporter."

575 Pour nous il est clair que votre ministère n'a pas bien interprété ou n'a pas tenu compte de cet article en décidant d'accepter le sous-projet de six éoliennes tests et du poste élévateur de tension d'une capacité de deux cents mégawatts (200 MW), comme un projet distinct. Comment, d'ailleurs, peut-on prétendre qu'un poste de deux cents mégawatts (200 MW) est nécessaire pour raccorder neuf mégawatts (9 MW) au réseau de transport d'électricité?

580 L'étude d'impact est rédigée en termes du projet global, ce qui inclut la phase 1, soit les six (6) éoliennes tests, le poste élévateur, les chemins d'accès et les lignes électriques. Nulle part est-il mentionné dans l'étude d'impact que la phase 1 serait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation distinct et préalable à l'autorisation du projet global.

585 Tel que déjà expliqué dans notre lettre du 7 mars, dans notre intervention dans le dossier du parc éolien Murdochville et dans nos plaintes à votre prédécesseur, cette façon de faire, où le BAPE se trouve devant un fait accompli lors de l'examen d'un projet, mine la crédibilité du processus d'audiences publiques et enlève de la population son droit de participer pleinement dans l'évaluation du projet.

590 L'émission du certificat d'autorisation à SkyPower pour l'implantation de six (6) éoliennes tests le 23 novembre 2005 représente, à notre avis, un vice de procédure vous obligeant de le révoquer en vertu de l'article 122.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

595 En l'absence d'action de votre part, pour rendre le certificat d'autorisation nul et non avvenu, nous considérerons nos options d'intervention.



600 La présente lettre constitue aussi la demande d'audiences du Mouvement Au Courant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds, en présumant que le mandat de l'éventuelle commission du BAPE engloberait la phase 1 du projet et que ce serait le décret du gouvernement sur le projet global qui déterminera le sort des éléments de la phase 1.

605 Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Burcombe.

610 \_\_\_\_\_  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

615 Monsieur Jean-Pierre Gratton, maire de la municipalité de Saint-Épiphanie. Bonsoir monsieur Gratton.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

620 Bonsoir monsieur le Président. J'aimerais, pour commencer, vous informer que nous avons fait une requête de demande d'audition publique sur le dossier éolien, datée du 4 mai 2006, que je peux lire, je présume?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

630 Alors par la présente, la Municipalité de Saint-Épiphanie dépose une requête en vue d'être entendue dans le dossier d'implantation d'éoliennes sur son territoire par la firme SkyPower.

635 De dix-neuf (19), le nombre d'éoliennes estimées à être implantées par la firme SkyPower est passé à trente-cinq (35) sur l'ensemble de notre municipalité, soulevant un tollé de questionnements provenant de notre population. En fait, un groupe de citoyens a déjà

déposé une pétition de deux cent quatre-vingt-dix (290) noms et signatures sur un nombre approximatif d'électeurs habiles à voter de six cent cinquante-huit (658) noms.

640

Parmi leurs grandes préoccupations: Un, l'emplacement des éoliennes à proximité des habitations; deux, le nombre total de lignes de transport aériennes qui est passé à douze kilomètres (12 km) sur l'ensemble de notre municipalité; l'impact négatif majeur au niveau visuel; l'appréhension au niveau auditif; l'appréhension d'une dévaluation de la valeur des résidences; et l'appréhension quant aux ondes émises et leurs conséquences sur l'environnement immédiat.

645

C'est pourquoi qu'à titre d'élus, les membres du conseil municipal ont accepté de représenter et défendre les valeurs de leurs citoyens et demandent à approfondir le dossier lors d'une audience publique.

650

Vous remerciant à l'avance, blablabla.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

655

Merci, monsieur Gratton.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

660

Je présume que je vais déposer ça...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665

Oui, à madame Boutin.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Et je vais déposer, en même temps, la pétition. Et la pétition, il y a un texte de joint à cette pétition-là, qui est:

670

"Suite à l'information recueillie par un groupe de citoyens et citoyennes de Saint-Épiphane, à partir du plan modifié du 5 avril dernier proposé par la compagnie SkyPower, nous, un groupe de citoyens et citoyennes, avons pris l'initiative de présenter aux citoyens et citoyennes de notre municipalité ce plan modifié concernant notre territoire et révélant que:

675

"Un, un nombre inacceptable de trente-cinq (35) éoliennes implantées dans notre municipalité, compte tenu de sa superficie et d'une hauteur totale, tour et rotor compris, de cent vingt et un point cinq mètres (121,5 m) ou quatre cent cinquante pieds (450 pi) de hauteur;

680

"Deux, l'emplacement d'éoliennes à proximité des habitations;

"Trois, la certitude d'un effet négatif majeur au niveau visuel et l'appréhension au niveau auditif;

685 "Quatre, les lignes de transport aériennes ajoutées au total de douze kilomètres (12 km), soit tout au long de la route des Sauvages six kilomètres (6 km), Rang 1 est quatre kilomètres (4 km), et route du Rang A deux kilomètres (2 km).

690 "Plan modifié et photo d'une éolien à l'appui, deux cent quatre-vingt-dix (290) citoyens et citoyennes ont apposé leur signature sur une pétition manifestant ainsi leur désaccord envers ce projet incompatible et destructeur de notre environnement et de notre municipalité.

"Il est à noter que l'ensemble des citoyens et citoyennes rencontrés avaient très peu ou pas du tout d'information précise sur tous les aspects du projet ci-haut mentionné.

695 "Conséquemment, nous, du groupe de citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Épiphane, demandons au maire de notre municipalité, ainsi qu'à ses conseillers municipaux, de travailler dans la direction et le sens de cette pétition."

700 Donc cette pétition sera remise à madame Boutin un peu plus tard.

705 Et la municipalité de Saint-Épiphane a une autre inquiétude, et c'est l'impact sur le réseau routier dans Saint-Épiphane. La municipalité de Saint-Épiphane, au cœur de la MRC de Rivière-du-Loup, à vingt-cinq kilomètres (25 km) de la ville du même nom, a été fondée en 1840.

Avec un profil vallonné, la haute plaine littorale, elle offre un secteur urbain de type villageois, avec une agriculture dynamique principalement axée sur l'industrie laitière, et une foresterie à la limite sud de la municipalité.

710 En plus de la route 291, qui se veut de juridiction provinciale, notre municipalité compte quelques routes asphaltées, une portion de deux kilomètres (2 km) du Rang 1, les rangs 2, 3 et 4 en partie seulement. Chemins de terre, route des Sauvages, largeur vingt pieds (20 pi) maximum; Rang 1, petit Rang 3, Rang 3 est, Rang 3 ouest, Rang 4 ouest – en fait, on a une expression, on appelle la route de Chômeurs – route Chamberland. La majeure partie de son réseau routier est donc en terre, ce qui est le cas du chemin du Bras, la route des Sauvages, etc.

715 Le sol, de prime abord, est un sol argileux et glaiseux.

720 Plusieurs chemins et routes ont été construits afin de faciliter le trafic entre les rangs et pour accommoder nos agriculteurs. Les ponceaux n'offrent pas la solidité pour absorber une surcharge, tandis que la majorité de ses routes secondaires ne présentent aucun fossé.

725 Nos inquiétudes, c'est que la municipalité s'inquiète pour son réseau routier qui n'a pas  
été conçu pour recevoir le trafic lourd. Sa structure permet exclusivement un usage normal de  
circulation. On parle de détérioration rapide du réseau routier, autrement.

730 Je sais pas si je me suis bien exprimé dans la dernière phrase, là, un petit peu de  
nervosité.

Non seulement notre réseau routier n'offre pas de structures assez solides pour recevoir  
des équipements de haute capacité, mais il n'a pas été conçu pour un grand achalandage, et  
plusieurs de nos routes ne sont pas ouvertes l'hiver.

735 Nos inquiétudes, en bref: réseau routier de campagne avec routes en terre, les largeurs  
sont insuffisantes pour transporter des équipements lourds. La structure des chemins ne peut  
absorber un tel surpoids d'équipement. La municipalité n'entretient pas son réseau routier à  
l'année, exemple route des Sauvages qui est fermée l'hiver.

740 Un surcroît d'équipements d'une surcapacité entraînera rapidement une dégradation du  
réseau. Les routes sont construites sur un fond de glaise, elles ne présentent pas de drainage  
et de fossés, dans une proportion d'environ soixante pour cent (60 %) du réseau.

745 Si, comme le démontrent les plans de SkyPower, la route des Sauvages est autant  
solllicitée, qui paiera pour l'entretien l'hiver et pour les travaux d'amélioration rendus nécessaires  
en raison du surpoids et de la surdimension des équipements.

750 Nous sommes également inquiets, autant du démantèlement du réseau éolien que de  
sa construction; deux (2) moments charnières pour notre municipalité.

Est-ce que SkyPower a prévu des dispositions et des budgets quant au démantèlement  
du réseau dans quinze (15) ou vingt (20) ans.

755 Alors vous avez, jointe à ce document ou qui est intégrée au document, la liste de  
toutes nos routes, ainsi que d'une carte vous situant à l'intérieur de ça.

Merci beaucoup, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760 Merci, monsieur Gratton. Vous allez déposer ça à madame Boutin, merci.

765

**COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-ÉPIPHANE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

770

Madame Anne Bernier, s'il vous plaît, du Comité de vigilance de Saint-Épiphanie.  
Bonsoir madame Bernier.

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

775

Bonsoir monsieur le Commissaire. Donc moi, je suis ici, je représente le Comité de  
vigilance éolienne de Saint-Épiphanie. Donc on est treize (13) personnes.

780

Ça s'est formé quelques semaines après la rencontre d'information de Cacouna, parce  
que ça nous a fait réagir beaucoup. Donc je vais faire brièvement lecture, mais peut-être pas  
intégralement, parce qu'il y a des choses que notre maire vient d'exprimer.

Rapidement, dans le fond, la demande a été déposée le 4 mai.

785

Nous désirons par la présente vous exprimer notre profonde inquiétude face au projet  
d'implantation d'un parc éolien dans notre municipalité. De fait, l'improvisation dont fait preuve  
le promoteur est déconcertante, et ce tant au niveau de sa stratégie de communication que du  
choix de l'emplacement des éoliennes dans notre environnement.

790

Forts d'une pétition de deux cent quatre-vingt-dix (290) signatures, donc qu'on a  
déposée aux élus le 1<sup>er</sup> mai, les éléments qui nous préoccupent plus particulièrement, c'est bien  
sûr, comme monsieur le maire l'a dit, la quantité importante d'éoliennes sur notre territoire, dix-  
neuf (19) au plan initial, trente-cinq (35) au projet modifié, sans avis aucun; une appréhension  
des impacts sonores, bien sûr; l'emplacement des éoliennes à proximité des habitations; l'ajout  
de douze kilomètres (12 km) de lignes de transport aériennes; et finalement, le manque flagrant  
de transparence du promoteur SkyPower dans l'élaboration et le déploiement de ce projet.

795

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc qu'il y ait des audiences publiques afin  
de pouvoir participer activement au choix de développement et d'aménagement de notre  
territoire, choix que nous désirons assumer pleinement.

800

Donc c'est de la part du Comité de vigilance éolienne de Saint-Épiphanie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805

Merci, madame Bernier.

---

810

**JEAN-PAUL MARQUIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Paul Marquis, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Marquis.

815

**PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

Bonsoir monsieur le Président. Je vais faire d'abord lecture de la demande que j'ai faite auprès du ministre, et après ça, je vais avoir d'autres sujets à aborder.

820

Bon, l'objet de cette lettre concerne une demande d'audience publique pour le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes dans la MRC de Rivière-du-Loup et plus spécifiquement dans la paroisse de Cacouna.

825

La première raison de cette demande de l'audience publique est que dans la paroisse de Cacouna, le parc d'éoliennes ci-haut mentionné est situé en territoire agricole et que le dédommagement offert aux producteurs agricoles est ridicule.

830

La deuxième raison est que Cacouna et plus spécifiquement son village fait partie des plus beaux villages historiques du Québec et l'implantation d'un parc d'éoliennes à proximité du village aurait un impact négatif sur l'affluence touristique.

Pour ces raisons, je demande que des audiences publiques se tiennent dans la MRC de Rivière-du-Loup.

835

Là, je peux tu faire d'autres, j'ai d'autres questions à poser, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840

Les questions, monsieur Marquis...

**PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

C'est pas tout de suite, mais c'est une opinion que...

845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une opinion, encore une fois, l'opinion, c'est en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 19 juin. Votre opinion, vous pourrez l'exprimer à ce moment-là.

850

Là ce soir, vous avez déposé votre requête, tantôt, après la présentation, avant d'aller à la pause et après la présentation du promoteur, je vais ouvrir le registre à l'arrière, et à ce

moment-là, vous pouvez aller vous inscrire et évidemment, ça va aller selon le premier inscrit, c'est le premier qui va passer.

855

**PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

Par contre, ce que j'ai ici, ça concerne aussi une demande, ça rentrait dans la demande d'audience, parce que j'ai pas voulu mettre vingt (20) paragraphes là-dessus, moi, là. J'ai mis le principal.

860

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si c'est pas des questions, allez-y, mais en autant que ce soit pas des questions, monsieur Marquis.

865

**PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

OK, c'est pas des questions.

870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

875

**PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

OK. Je vais prendre ça au hasard!

Suite au reportage présenté par la Société Radio-Canada au téléjournal Le Point sur les impacts de l'implantation de parcs d'éoliennes dans la région de Matane et de la Gaspésie, j'ai été à même de constater que les compagnies qui y implantent ces parcs d'éoliennes sont plus intéressées au profit qu'elles vont réaliser qu'au bien-être des populations concernées.

880

Les parties des terres agricoles qui vont devoir être affectées à l'implantation d'éoliennes vont subir un stress tel que ça va prendre plusieurs années pour leur redonner leur qualité agronomique qu'elles avaient avant l'implantation des parcs. Les prix offerts aussi à l'ancrage ne représentent pas la valeur réelle des terres et ne tiennent pas compte des inconvénients posés aux propriétaires de ces terres agricoles.

885

Bon là, j'arrête là, parce que ça ferait plus partie d'un mémoire, la balance des choses. Merci beaucoup.

890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est moi qui vous remercie, monsieur Marquis.

895

**COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE  
DU GRAND-PORTAGE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

900

Monsieur Gaëtan Malenfant, s'il vous plaît, Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage. Bonsoir monsieur Malenfant.

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

905

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

910

Alors le CRIE, c'est le Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage, c'est une corporation sans but lucratif qui a été fondée en 1987. Sa mission essentielle consiste à promouvoir une société plus écologique basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources, pour une meilleure qualité de vie des personnes.

915

Donc le CRIE intervient principalement sur les dossiers tels que la forêt, l'agriculture, la gestion des eaux, les matières résiduelles, et depuis 2004, l'énergie s'est ajoutée à nos préoccupations.

Notre organisme ne reçoit aucun financement gouvernemental récurrent.

920

Donc pour nous, la filière éolienne, ça constitue un avantage technologique pour répondre aux besoins énergétique du Québec de demain; le Québec est résolument tourné vers les énergies douces et propres. L'éolien constitue pour nous une réponse sensée, créatrice d'emplois technologiques, qui nous projette vers le futur, contrairement aux énergie fossiles, que ce soit le gaz naturel, le pétrole et le charbon qui ont fait la preuve de pollution atmosphérique dangereuse pour l'avenir de l'humanité.

925

Pour notre demande d'enquête, nous avons essentiellement invoqué deux (2) éléments, trois (3) éléments. D'abord, la façon irrespectueuse du promoteur de proposer son projet; en effet, le promoteur se montre peu respectueux des populations en n'ayant pas pris soin de consulter les citoyens des municipalités visées. Tout au plus a-t-il rencontré des maires, sans vraiment répondre à leurs questions.

930

Un projet de cette envergure ne peut se faire sans se donner les conditions gagnantes avec les populations qui voient arriver des dizaines d'éoliennes de grande envergure dans leur cour arrière ou de devant, apportant ainsi des craintes au sujet du bruit et des pertes de paysage.

935

Un élément qui est assez important pour nous, aussi, c'est le non-respect du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup qui prend en compte les aspects de



940 proximité des résidences, des routes, et la protection des paysages donnant une fenêtre sur le  
fleuve. Le RCI interdisant un corridor de deux kilomètres (2 km) le long du fleuve, ce que le  
promoteur n'a pas l'intention de respecter.

945 Et dans ce même corridor-là, c'est bien sûr la mise en péril des espèces sauvagines qui  
empruntent les rives du Saint-Laurent, notamment à Cacouna et L'Isle-Verte, leur principal  
corridor migratoire.

950 Donc pour ces motifs, nous demandons non seulement de tenir une enquête publique  
sur le projet de Terrawinds, mais aussi sur l'ensemble des projets éoliens sur le territoire du  
Québec. Évidemment, on aurait souhaité une audience générique sur la façon de mettre en  
place la filière éolienne au Québec.

955 Alors nous sommes d'avis que les actuels promoteurs sont en train de saboter une  
bonne idée par leur maladresse et le non-respect des processus démocratiques. Alors pour  
apprendre de nos erreurs, il faut au moins se donner les moyens de réfléchir; nous avons déjà  
assez de projets, au Québec et dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, en processus de  
consultation ou en opération pour identifier l'ensemble des conditions gagnantes pour faire de la  
filiale éolienne une technologie du futur, respectueuse des populations et du territoire  
québécois.

960 Alors c'est bien sûr que l'on aurait aimé une générique, mais compte tenu que ça  
semble pas être la décision du ministre, on espère que les diverses commissions du Bureau  
d'audiences publiques qui sont en cours présentement, qui commencent au Bas-Saint-Laurent-  
Gaspésie, puissent au moins se concerter sur je dirais des éléments de mises en place des  
projets éoliens, pour éviter qu'il y ait des iniquités locales, régionales, par différentes attributions  
965 éventuelles de certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement, qui fait en sorte que  
différentes populations seraient défavorisées par rapport à d'autres, soit par rapport aux prix  
donnés aux agriculteurs ou à la présence d'éoliennes trop près des citoyens.

970 Alors on espère que les différentes commissions pourront se concerter pour essayer  
d'avoir une vision un peu plus globale de qu'est-ce qui se passe en termes de développement  
éolien au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

975 Merci monsieur Malenfant, je vous remercie.

980 Juste vous dire que chaque commission est autonome et indépendante; vous  
comprendrez que si les commissions commençaient à se concerter, ce serait plus autonome et  
indépendant. Mais les commissions travaillent, chaque cas est un cas particulier et nous  
travaillons, le mandat que nous recevons, nous travaillons en fonction de ce mandat-là.

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

985 Bien, c'est justement, c'est là notre crainte, justement, d'être trop séparés, trop  
indépendants et particuliers pour faire en sorte qu'il y ait pas une vision commune, et que les  
citoyens soient traités inéquitement d'une région à l'autre. Parce que si les projets sont  
effectivement trop étudiés de façon séparée, bien, on n'a pas de justice et d'équité sociale au  
Québec, avec ça.

990 Vous comprendrez notre position, j'espère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995 Parfait, je vous remercie, monsieur Malenfant.

---

**CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC**

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Louise Mercier. Bonsoir madame Mercier.

**PAR Mme LOUISE MERCIER:**

1005 Bonsoir monsieur le Président, monsieur Béland. Je suis Louise Mercier, présidente et  
directrice générale du Conseil des monuments et sites du Québec. Je vous fais lecture de la  
lettre que nous adressions à monsieur Béchard, le ministre, le 18 avril dernier.

1010 Le Conseil des monuments et sites du Québec est un organisme à but non lucratif qui  
œuvre depuis plus de trente (30) ans à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le  
patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. Dans ce but, il poursuit des actions  
d'éducation, de gestion de sites patrimoniaux et d'intervention auprès de particuliers,  
d'entreprises, d'institutions privées et de gouvernement.

1015 Par la présente, nous vous demandons la tenue d'audiences publiques concernant le  
projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

1020 Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement déposée auprès  
de vous par le promoteur et la firme SNC-Lavalin mandatée pour ce faire. Nous avons  
également participé à la séance d'information du 11 avril à Cacouna.

Nous avons pu constater que jamais la notion de paysages culturels, intimement liée à  
la nature même d'un territoire, n'était prise en compte pour établir des paramètres

1025 d'implantation des équipements éoliens sur le territoire. Nous constatons aussi que ce projet ne  
tient pas compte de la volonté exprimée par la réglementation intérimaire adoptée par la MRC  
de Rivière-du-Loup afin de préserver son territoire d'un développement inapproprié.

1030 Rappelons la notion de paysage culturel à laquelle nous faisons référence et qui  
représente pour la collectivité une part importante de son patrimoine. Cette notion de paysage  
culturel s'est développée depuis un peu plus d'une décennie comme concept de gestion du  
patrimoine.

1035 Le paysage culturel est une création collective qui résulte du processus d'humanisation  
du territoire naturel. Il est le produit des relations historiques entre un groupe culturel, ses  
activités et un lieu. Il exprime les valeurs, les attitudes et les manières de vivre d'une  
collectivité.

1040 Si certaines régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont un fort potentiel  
touristique, c'est en grande partie à cause de leurs paysages naturels uniques au monde.

1045 Loin de nous l'idée de nous opposer à cette énergie verte qu'est l'éolien, mais encore  
faut-il concilier ce nouveau type de développement avec le maintien des caractères essentiels  
des paysages humanisés. À défaut de quoi, nous gaspillerons nos ressources pour satisfaire  
des intérêts économiques à courte vue.

1050 Or, le développement éolien proposé par le promoteur dans la MRC de Rivière-du-Loup  
amènera la destruction des paysages culturels les plus riches du milieu. Et il provoquera  
certainement comme effet pervers le rejet de l'éolien comme solution de développement  
durable.

1055 Dans le cas du projet éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup, des questions se posent  
qui devront trouver réponses. Or, il nous semble, à la lecture des documents déposés jusqu'à  
maintenant, que les bons principes et les bons outils n'ont pas été utilisés pour faire une étude  
appropriée de la question.

1060 À titre d'exemple: comment peut-on proposer comme mesure d'atténuation la plantation  
d'arbres pour masquer la vue des mâts éoliens gigantesques que l'on souhaite implanter entre  
la route 132, l'autoroute 20 et le fleuve, dans l'un des plus beaux paysages culturels du  
territoire? Obstruer les perspectives visuelles après les avoir gâtées est-il une solution?

Détruire des panoramas enchanteurs est-il acceptable? Boucher les vues sur le fleuve  
par des arbres après les avoir défigurées est-il raisonnablement envisageable?

1065 Comment peut-on aussi affirmer ou à tout le moins supposer que le touriste verrait un  
intérêt quelconque à contempler ces parcs éoliens? Qui contemple avec plaisir les pylônes  
hydroélectriques? On peut au contraire penser que la dégradation du paysage nuira à

1070 l'économie touristique et cet impact doit être évalué sérieusement, à défaut de quoi les milieux  
concernés se seront vus irrémédiablement en ne déterminant pas les lieux où devrait s'implanter  
de façon cohérente l'éolien. Les paysages culturels sont un capital important de l'économie  
touristique régionale, il faut en tenir compte.

1075 Nous souhaitons donc que le débat public amène un nouvel éclairage sur la question.  
Nous entendons y participer car nous estimons que cette problématique touche non seulement  
la région de Rivière-du-Loup, mais l'ensemble de la province puisque de nombreuses  
propositions d'entreprises éoliennes fleurissent à travers le Québec dans l'improvisation la plus  
totale.

1080 Nos ressources culturelles et patrimoniales sont des legs que nous souhaitons faire aux  
générations futures, nous avons donc le devoir de nous assurer de prendre toutes les mesures  
nécessaires à leur protection.

1085 Alors voilà la lettre que nous adressions à monsieur le Ministre le 18 avril dernier.  
Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Mercier.

1090 J'ai bien mentionné tantôt aucune manifestation dans la salle, s'il vous plaît, par respect  
pour tout le monde. Merci.

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaston Hervieux. Bonsoir monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bonsoir monsieur le Président.

1105 Les éoliennes, oui. Pas à n'importe quel prix, pas n'importe où ou pas n'importe  
comment.

1110 J'ai considéré certaines questions de santé publique, la sécurité; les corridors  
migratoires qui traversent plusieurs municipalités, entre autres il y a le site Ramsar à L'Isle-  
Verte; je considère aussi le projet de nationalisation de l'électricité, plutôt que d'aller vers la

privatisation; les considérations juridiques, à savoir l'application des lois et des règlements dans le contexte de ce projet-là; l'information refusée à la population par les décideurs. Plusieurs études du milieu sont absentes sinon défailtantes; le potentiel récréotouristique protégé par un paysage conforme à sa vocation.

1115

Et concernant la demande d'audience publique, j'ai soustrait vingt-quatre (24) paragraphes pour raccourcir la lecture, sur quarante-cinq (45). Mais ça enlève pas qu'ils peuvent être utiles.

1120

Par la présente, je demande au Bureau d'audiences publiques de faire et de tenir une audience publique sur le projet de parc éolien SkyPower à Rivière-du-Loup, et de revoir le contournement de lois, règlements, par divers ordres de gouvernement pour servir l'intérêt privé au détriment de l'intérêt public, parce que tout a été mis en branle, dans le cadre de ce projet, pour qu'aucun ordre de gouvernement ne procède ou fasse procéder à une consultation publique, soit une générique, avant que des autorisations légales à conséquences majeures soient données au promoteur SkyPower, dont les certificats d'autorisation pour les éoliennes tests.

1125

Considérant que le fractionnement de projet doit être déclaré illégal.

1130

Considérant l'empiètement industriel, électrique en milieu agricole, contrairement à l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qui a fait l'objet d'un contournement par la Commission de la protection du territoire agricole lors de la demande de la compagnie SkyPower entre autres pour autorisation d'installation de six (6) éoliennes tests à L'Isle-Verte et à Saint-Arsène.

1135

Attendu que l'UPA a laissé pour compte les agriculteurs signataires avec la compagnie SkyPower et que la Commission de la protection du territoire agricole a déclaré publiquement n'avoir à tenir d'aucune autre loi que la sienne pour rendre ses décisions, que cette approche archaïque ne cadre pas avec une politique du développement durable.

1140

Considérant le grand potentiel récréotouristique de la région de Rivière-du-Loup, donc les revenus anticipés à moyen et long termes vont rapporter plus aux Québécois que de simples redevances éoliens SkyPower qui conduiront lesdits Québécois au titre de valets de service au service d'actionnaires privés de plus en plus gourmands de profits générés par les augmentations des coûts de l'électricité.

1145

La dégradation du paysage dans ce lieu à fort potentiel récréotouristique.

1150

Les menaces appréhendées pour la santé publique exigent davantage des études absentes, incomplètes, sans fondement scientifique.

1155 Que les éoliennes soient éloignées de la vue des lieux habités. Il y a trop de controverse et c'est préférable effectivement d'éloigner, de procéder à l'éloignement.

1160 Considérant le lapsus entre l'adhérence à une politique du développement durable et une procédure d'évaluation environnementale – excusez, je devais pas lire ce paragraphe-là, je voulais le sauter.

1165 Considérant que les Québécois se sont fait damer les mines, les forêts et qu'ils sont à se faire prendre par des groupes d'actionnaires privés l'eau, l'électricité, il serait temps de procéder à la nationalisation de nos ressources énergétiques pour assurer le développement durable économique des générations actuelles et futures.

1170 Attendu que les gouvernements refusent de prendre leurs responsabilités pour faire les études du milieu et le suivi environnemental des projets, précisant que cette attitude doit être remédiée d'urgence.

1175 Attendu l'absence d'étude scientifique sur les conséquences sur la santé publique des sons subsoniques, hautes et basses fréquences, du courant parasite, champs magnétiques, électromagnétiques, le principe de précaution doit prévaloir faute d'avoir des études spécifiques garantissant hors de tout doute qu'il n'y aura pas d'atteinte à la santé publique, à l'écosystème ou à l'environnement ou à la faune, la flore.

1180 Attendu que le gouvernement devrait interdire tout aménagement industriel polluant et en hauteur dans les corridors migratoires de l'avifaune.

1185 Attendu que le ministre du Développement durable a fait procéder à une soirée d'information par le BAPE sur un projet aux deux tiers modifié, alors que la compagnie SkyPower n'avait pas déposé les nouvelles études, et que le ministère concerné n'avait pas évalué ledit nouveau projet.

1190 Attendu que le gouvernement du Québec a refusé de procéder à un moratoire sur les parcs éoliens, de manière à permettre au BAPE de tenir une audience générique à travers le Québec en amont de l'étude des cas par cas pour donner un encadrement légal à cesdits projets, et déterminer les points à considérer pour leur évaluation environnementale où des impacts "globaux" majeurs sont anticipés.

1195 Considérant l'empiètement par les parcs éoliens en territoire agricole, alors que le Québec ne s'autosuffit pas en alimentation, que le territoire du Québec est très grand et dans lequel s'inscrit un vaste réseau de distribution Hydro-Québec, ce qui permet de s'installer ailleurs qu'en territoire agricole. Rappel de contournement de la loi par la CPTAQ.

1195 Considérant que les redevances aux agriculteurs seront absorbées par les coûts d'augmentation d'électricité et que les redevances des municipalités entraîneront des coûts de

subventions à la baisse de la part des gouvernements, mais que la réalité consiste en un préjudice grave pour le reste de la population du Québec pour le cautionnement des redevanciers à la privatisation de l'électricité qui devrait être nationalisée au vrai sens du terme.

1200            Attendu que le Fonds des générations va être renfloué par les payeurs d'électricité pendant que dans un même temps, des groupes d'actionnaires privés vont se partager les profits des ressources hydroélectriques entre eux.

1205            Considérant que le développement durable au Québec ne pourra pas être réalisé sans passer par la nationalisation de l'électricité. Sans ressource énergétique, nous ne pourrons pas assurer notre développement économique, encore moins celui des générations futures. Le contrôle des ressources énergétiques constitue la base de notre économie.

1210            Considérant que les éoliennes seront facturées en grande partie au public par l'octroi de subventions gouvernementales provenant des fonds publics, et que les Québécois continueront à payer.

1215            Attendu que l'aspect "pécunier" pour les municipalités liées au projet SkyPower prédomine sur l'intérêt de protéger l'environnement et la santé publique, exception certaines municipalités qui commencent à se démarquer, semble-t-il.

1220            Considérant que les questions-réponses des ministères ne peuvent remplacer les études de terrain, il est à questionner cette démarche ou sinon la crédibilité de la directive dans un contexte de transfert de responsabilités.

1225            Considérant le projet de nationaliser Hydro-Québec, de voir subventionner à cent pour cent (100 %) les éoliennes, de les éloigner de la vue et à grande distance des lieux habités et/ou à fort potentiel récréotouristique et des corridors de migration de l'ensemble de ces projets, des milliards de dollars seront générés et réinvestis dans les services, etc., à la population.

J'ai terminé, je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230            Merci, monsieur Hervieux.

1235

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

1240

### PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de laisser la parole au promoteur, j'aimerais faire part aux participants de demandes spécifiques qui ont été adressées par la Commission au promoteur.

1245

Donc en regard du projet à l'étude, si celle-ci diffère du document déposé, c'est-à-dire le PR4, présenter la proposition la plus récente de répartition des éoliennes du projet de Terrawinds sur laquelle portera l'audience publique;

1250

Mise à jour de l'étude d'impact. On a demandé au promoteur de mettre à jour les différents éléments de l'étude d'impact en fonction du projet modifié, notamment une carte équivalente à la figure 3-1 de l'étude d'impact, comprenant les chemins d'accès et les lignes aériennes;

1255

Une mise à jour de l'analyse des impacts sur les paysages, incluant des simulations visuelles correspondant au projet actuel.

1260

En sus des simulations visuelles que l'on retrouve dans l'étude d'impact, présenter les simulations visuelles suivantes, et la Commission en a élaboré quelques-unes que nous allons remettre demain au promoteur, pour qu'il puisse, au cours des prochains jours, procéder à ces simulations.

1265

Au niveau de la cartographie, puisqu'il est précisé que les choix des sites d'implantation tient compte de deux (2) critères, premier, les zones d'exclusion, deux, le potentiel éolien, on demande au promoteur de présenter une ou des cartes détaillées des zones d'exclusion tenant compte des critères d'exclusion énoncés dans la section 3.1 de l'étude d'impact, c'est-à-dire le PR3.1, aux pages 21 et 22, ainsi que de ceux découlant du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup.

1270

Et nous avons également demandé une carte précise illustrant la disposition des potentiels éoliens dans la région.

1275

Nous avons également demandé au promoteur de préparer quelques présentations, notamment celle à faire durant la première partie d'audience expliquant le choix des emplacements proposés pour les éoliennes en fonction des potentiels de vent dans la région du Bas-Saint-Laurent et des zones d'exclusion; de préparer une présentation sur les impacts en matière de paysages en mettant l'emphase sur les paysages littoraux vus vers et depuis le fleuve et les paysages culturels du Bas-Saint-Laurent, notamment aux abords du village de Cacouna.

1280



Et nous avons également demandé de préparer certaine documentation qui serait la suivante: de l'information sur les différentes rencontres publiques tenues par le promoteur et le dépôt de l'étude de perception avec les populations concernées si celle-ci est disponible;

1285 L'information détaillant le protocole prévu pour les inventaires archéologiques;

De déposer l'état d'avancement des inventaires fauniques, floristiques et des milieux humides, réalisés à ce jour en 2006;

1290 Déposer l'étude de marketing sur les perceptions touristiques à l'égard des éoliennes, et c'est mentionné dans le PR3.1, à la page 40;

Déposer un inventaire des types de bâtiments, résidences, commerces, granges, présents dans la zone d'étude;

1295 Et déposer, sur la base de l'expérience des parcs éoliens de SkyPower, des exemples de résultats de suivis portant sur le bruit et la mortalité de l'avifaune et des chiroptères, s'inspirer de projets similaires à celui proposé à Rivière-du-Loup;

1300 Et de déposer la décision de la CPTAQ concernant le projet.

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant le porte-parole de promoteur à nous présenter son équipe, et à nous faire part également des documents qu'il a à déposer ce soir ou qu'il a déjà déposés à la Commission. Et par la suite, à expliquer, en une quinzaine de minutes, son projet avec les éléments nouveaux s'il en est.

Monsieur Steeve Boulianne, la parole est à vous.

1315 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Steeve Boulianne, résident de Rivière-du-Loup, directeur de projet chez SkyPower.

1320 Je suis accompagné, à ma gauche, de Robert Demers, biologiste chez SNC-Lavalin; à ma droite, de monsieur André Frenet, urbaniste du Groupe DAA.

1325 La rangée d'en arrière, si je pars de la gauche, monsieur Jean Lavoie, géographe pour SNC-Lavalin; suivi de Martin Meunier, ingénieur en acoustique pour SNC-Lavalin; suivi de Benoît Fortin, vice-président infrastructures chez SkyPower; ainsi que Hugues de Guise, ingénieur, directeur de construction pour le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1330 Merci, monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1335 Au niveau des documents qui vont vous être déposés ce soir, il y a la décision de la CPTAQ pour les premières éoliennes; il y a le contrat à intervenir avec les propriétaires terriens; sondage fait au sein de la municipalité de Cacouna.

Et ici, tu peux peut-être compléter la liste des documents qui vont être déposés ce soir.

1340 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je vais présenter dans l'ordre ceux que nous, on a présentés, et puis monsieur Boulianne pourra renchéir sur les points d'ordre technique ou qui relèvent directement du promoteur, si vous le permettez.

1345 Donc si on commence, le projet à l'étude, document déposé en PR4, la proposition la plus récente de répartition des éoliennes. Ce document-là vous a été déposé; demain, on va vous déposer une carte qui présente les chemins d'accès et les lignes électriques qui sont en relation avec ce nouveau plan d'implantation.

1350 Mise à jour de l'étude d'impact, la carte équivalente à la figure 3.1, qui est la carte sur une base ortho photo semblable à celle qui est affichée au mur à l'arrière. C'est la même carte qu'on fait référence, elle va vous être présentée demain dans le format que vous avez demandé.

1355 L'analyse des impacts sur le paysage, il y a là de nombreuses simulations visuelles à faire, dix-huit (18) simulations. Lorsque nous avons reçu la liste, nous avons informé la Commission qu'au niveau de la MRC de Rivière-du-Loup, il y avait eu une demande de plus de vingt-huit-vingt-neuf (28-29) simulations visuelles à faire à partir de points différents, ces simulations visuelles là sont amorcées. Il faut penser que de façon générale, pour réaliser une bonne simulation visuelle, ça exige de un (1) jour à une journée et demie (1 ½) par simulation visuelle. Donc dans ce sens-là, on a eu la demande, nous, seulement que lundi, donc il faut comprendre que ce travail-là n'est pas fait à l'heure actuelle.

1360

1365 Mise à jour par rapport à l'analyse des impacts sur l'environnement sonore, cette étude-là va être déposée sous peu; elle est réalisée pour le nouveau plan d'implantation, donc elle est prête à être déposée.

Sur les systèmes de télécommunication, ça a été déposé à la Commission.

1370 Mise à jour de l'échéancier et des coûts de réalisation du projet, je vais référer la question tantôt à monsieur Boulianne, de SkyPower.

1375 Mise à jour des impacts sur l'environnement biophysique, la faune et la flore, ainsi que le point qui suit, la mise à jour des superficies nécessaires à la réalisation des travaux, ces informations font l'objet présentement d'une préparation d'un rapport addenda qui devrait être déposé au plus tard au début du mois de juin, avec le nouveau plan d'implantation. Donc mise à jour de l'ensemble des chiffres en fonction de ce plan d'implantation là. Donc il y a un rapport addenda qui va être déposé début juin.

1380 Les figures 8-2A et 8-2B, c'est fait, ça a été déposé au niveau de la Commission.

1385 Au niveau cartographique, les zones d'exclusion, on parle d'une ou des cartes ou des zones d'exclusion tenant compte des critères d'exclusion, on a la carte qui a été produite par la MRC par rapport au Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté préliminairement par la MRC. Pour ce qui est de la carte d'exclusion en fonction des paramètres du promoteur, elle est présentement sur préparation et on espère pouvoir vous la déposer dès demain.

Potentiel éolien de la région, je réfère aussi la question à monsieur Boulianne.

1390 Tant qu'aux présentations à préparer, j'attirerais votre attention sur le point 4B, qui est la présentation à faire durant la première partie des audiences sur les impacts du paysage, ça se fait actuellement, on travaille là-dessus, et on espère pouvoir vous déposer ça dans les prochains jours. Il faut comprendre qu'on a eu ces informations-là ou ces demandes-là, ça fait pas très très très longtemps.

Si on continue, documentation à préparer, l'information détaillant le protocole prévu pour les inventaires archéologiques, ça a été déposé à la Commission.

1400 L'état d'avancement des inventaires fauniques, floristiques, des milieux humides réalisés à ce jour et en 2006, déposé à la Commission aussi.

L'étude de marketing sur les perceptions touristiques, déposée à la Commission aussi.

1405 L'inventaire des types de bâtiments, je réfère la question à monsieur Boulianne.

1410

L'expérience vécue de parcs éoliens de SkyPower, pour cette portion-là, il y a pas de parcs éoliens de SkyPower, donc à ce moment-là, on est allé chercher des suivis de mortalité qui ont été faits dans les parcs de Murdochville, où on peut se référer à ces documents-là puisqu'ils sont publics.

1415

Par contre, au niveau du suivi du bruit, il y a eu un suivi de réalisé sur les projets de Murdochville, mais ce document-là n'est pas public actuellement. Donc de notre part, on ne pourrait pas vous en faire part.

Une décision de la CPTAQ, je réfère aussi l'article à monsieur Boulianne, de SkyPower.

Donc pour ma part, ça complèterait. Merci.

1420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci.

Monsieur Boulianne.

1425

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1430

Au niveau des trois (3) points restants, pour ce qui est de l'échéancier des travaux et des coûts de réalisation, ces points-là vont être abordés dans la présentation qui va être faite dans quelques minutes, et aussi une version plus détaillée pourra vous être transmise demain.

Au niveau des démarches pour le choix de sites, il y a une présentation qui est prête pour ça, qui pourra être faite à votre convenance, au moment où vous le jugerez opportun.

1435

Au niveau de l'inventaire des bâtiments, cet exercice-là a été fait également, et demain nous pourrons vous remettre l'inventaire des bâtiments.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1440

Merci monsieur Boulianne.

Et maintenant, vous pouvez présenter votre projet.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1445

Oui, je vais céder la parole à monsieur Demers pour faire la présentation du projet.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1450 Premièrement, bonsoir à tous! Donc Robert Demers, je suis biologiste au niveau de SNC-Lavalin, je suis le directeur de projet de l'ensemble du volet environnemental de l'étude.

1455 D'abord, brève présentation de Terrawinds Resources. C'est une compagnie qui appartient à SkyPower Corp., qui a développé une expertise en construction, développement et gestion, bonne capacité d'investissement et de financement, participe dans vingt-six (26) projets d'aménagement d'énergie éolienne dans huit (8) provinces du Canada pour un total de cinq mille sept cent cinquante mégawatts (5750 MW).

1460 Ici, on retrouve le projet modifié, et c'est ce document-là qui va être présenté au niveau de la Commission par la suite. Donc on retrouve ici, en points jaunes, c'est les éoliennes de la phase 2, donc on parle de cent vingt-huit (128) éoliennes. Les points rouges, ce sont les éoliennes de la phase 1 qui ont déjà reçu un certificat d'autorisation. Donc points rouges, première phase.

1465 Ce que vous avez en traits rouges, ce sont les chemins d'accès qui servent à aller construire ces éoliennes-là et éventuellement pouvoir aller les joindre aussi pour en faire l'opération et l'exploitation. La même chose pour les traits jaunes, qui est la deuxième phase, on voit tous les chemins d'accès qui relient les différentes éoliennes pour en permettre la construction.

1470 Donc on revoit l'ensemble du secteur qui est couvert par l'étude, c'est le projet modifié; projet modifié, en passant, disons que ce projet-là a été très évolutif, il a d'abord été monté sur des considérations techniques, des considérations économiques. Par la suite, on a apporté des éléments au niveau environnemental, éléments environnementaux qui ont permis d'apporter des modifications au projet, ne serait-ce qu'au niveau, exemple, des télécommunications, au niveau du bruit et au niveau de localisation de certaines éoliennes à proximité de certaines résidences.

1480 Par la suite, il y a toujours eu évolution. Ce plan d'implantation là a été soumis quand même à une consultation au niveau des municipalités et MRC du secteur, qui a fait en sorte encore là de modifier le projet, de l'avancer, et de se retrouver à cette étape-ci.

1485 Un fait à remarquer, c'est que depuis le début du projet, on a toujours présenté cent cinquante quelques éoliennes, et l'étude d'impact avait été réalisée à la base sur ce nombre d'éoliennes là. Ce qu'on retrouve ici, c'est les cent trente-quatre (134) éoliennes sélectionnées pour permettre le projet d'ensemble de deux cent un mégawatts (201 MW).

1490 Ce qui va se rajouter, parce qu'on parle toujours d'un projet évolutif, projet évolutif qui peut évoluer aussi avec le temps, suite aux recommandations du BAPE, suite aux recommandations du ministère de l'Environnement ou de d'autres ministères, donc dans ce

sens-là, ce qui va être rajouté à très court terme, par rapport à ça, ce sont environ vingt-cinq (25) éoliennes supplémentaires qui sont là un petit peu en surplus, au cas où il faudrait modifier ou enlever certaines éoliennes dans certains secteurs en particulier, peu importe les secteurs. Donc dans ce sens-là, on se doit de rajouter ce nombre d'éoliennes là.

1495

Parce que l'exercice qui a été fait à venir jusqu'à date, c'est que toutes les éoliennes et turbines qui avaient été positionnées en surplus, pour éventuellement pallier au fait qu'il y aurait des modifications d'apportées au projet, elles ont été utilisées. C'est pour ça qu'on retrouve cent trente quelques, et les efforts du promoteur, actuellement, sont de rencontrer les municipalités, sont de rencontrer les MRC pour essayer de trouver un niveau d'entente qui fait que le projet soit acceptable. Donc il faut penser que les efforts n'ont pas été mis pour sélectionner un certain nombre d'éoliennes qui vont être en supplémentaire, temporaires.

1500

Les municipalités touchées par le projet, on parle de Cacouna, Saint-Arsène, L'Isle-Verte et Saint-Épiphanie.

1505

Le coût global du projet est évalué à trois cent cinquante millions (350 M\$). Ce coût-là, ça comprend l'ensemble, les éoliennes, les équipements, la construction, les différentes études et le financement du projet.

1510

L'échéancier prévu, la phase 1, neuf mégawatts (9 MW), c'est six (6) éoliennes qui est autorisé; début des travaux à l'été 2006, préparation et construction des chemins.

La phase 2, qui comprend cent quatre-vingt-douze mégawatts (192 MW), cent vingt-huit (128) éoliennes, construction en deux (2) phases, une première phase qui est vingt (20) éoliennes, deuxième de cent huit (108) éoliennes. Début des travaux, dès l'obtention des permis, des autorisations, donc septembre 2006; fin des travaux, décembre 2006 pour les vingt (20) éoliennes qui font partie du premier groupe de la deuxième phase. Pour les cent huit (108) restantes, début des travaux, mars 2007, fin des travaux, septembre 2007.

1515

Description du projet! Le projet, ça comprend le montage des éoliennes, la construction de lignes électriques enfouies sur une longueur d'environ cinquante kilomètres (50 km); un poste élévateur qui va relever le courant produit par les éoliennes de trente-quatre point cinq (34,5) kV au réseau d'Hydro-Québec, soit du cent soixante et un (161 kV) ou deux cent trente (230) kV.

1520

Ça représente un déboisement total d'environ quarante hectares (40 ha), quarante hectares (40 ha) qui représentent trois quarts de un pour cent ( $\frac{3}{4}$  %) de l'ensemble du milieu forestier de la zone d'étude, donc c'est quand même des superficies relativement réduites, quarante hectares (40 ha) pour l'ensemble du projet. Au niveau agricole, on parle de quatre-vingt-dix hectares (90 ha) environ, donc environ un pour cent (1 %) de l'ensemble du milieu agricole de toute la zone d'étude.

1530

1535 Ça comprend les ententes avec les propriétaires, étant donné qu'on est localisé sur des  
terres privées, ce projet-là ne peut pas se réaliser par expropriation, ça prend nécessairement  
des ententes gré à gré avec chacun des propriétaires tant qu'à la localisation de l'éolienne, tant  
qu'à la localisation du chemin d'accès et les autres structures. Donc tout ça doit faire  
nécessairement l'objet d'une entente avec les propriétaires. Le promoteur ne peut pas, dans ce  
cas-là, contrairement à une compagnie publique, obliger les propriétaires à accepter le projet.  
1540 Redevances sur une base volontaire.

Nombre d'emplois, on parle approximativement de deux cent cinquante (250) emplois  
pour la phase construction et d'une vingtaine d'emplois pour l'opération, l'exploitation du site.

1545 Zones d'exclusion du projet, ce qui a été considéré au niveau des contraintes naturelles,  
une distance minimale qui varie de vingt (20 m) à deux cents mètres (200 m) des cours d'eau;  
en dehors des territoires d'intérêt écologique cartographiés, tels que les écosystèmes forestiers  
exceptionnels; en dehors des milieux humides qui sont aussi cartographiés. Donc ça, au  
niveau naturel, ce sont des restrictions que le promoteur s'est mis dès le départ de son projet.

1550 Au niveau humain, ce qui était vrai en août 2005, on parle de cinq cents mètres (500 m)  
du centre de l'autoroute 20, de la route 132, quatre cent cinquante mètres (450 m) des  
résidences, trois cents mètres (300 m) des résidences de Saint-Épiphane, cent mètres (100 m)  
des routes locales, deux cents mètres (200 m) des lignes de TransÉnergie; et entre la piste  
cyclable et le village de Cacouna, aucune éolienne.  
1555

La version mai 2006, on parle de quatre cent cinquante mètres (450 m) de l'autoroute  
20, de la route 132 et de l'ensemble des résidences de l'ensemble de la zone d'étude. Il y a  
plus la restriction de Saint-Épiphane ou les autres municipalités, c'est quatre cent cinquante  
mètres (450 m) de toutes les résidences. Et la distance des routes locales est portée à cent  
cinquante mètres (150 m), et enfin, à sept cent cinquante mètres (750 m) du fleuve Saint-  
Laurent, aucune éolienne.  
1560

Des éléments considérés pour la construction, qu'est-ce qui fait qu'un projet est  
réalisable, il est possible, on parle de la proximité d'un chemin, parce que si les chemins sont  
près, ça minimise les coûts, oui, mais ça minimise aussi l'importance des impacts sur  
l'environnement, parce qu'il y a moins de travaux à faire, moins de déboisement, moins de  
nivellement, moins de transport de produits qui servent à la construction des routes.  
1565

1570 Et on doit éviter les pentes de plus de douze pour cent (12 %). Il faut comprendre qu'on  
travaille avec des équipements qui sont lourds, qui sont encombrants au point de vue volume,  
donc qui nécessitent nécessairement des conditions routières favorables.

1575 Les lignes de transport d'énergie sont aussi très importantes, au même titre que les  
routes. Plus que les lignes sont près du parc, moins on va avoir de lignes à construire, moins

de déboisement, moins de travaux sur les terrains, donc des impacts moindres au niveau environnemental.

1580 Pour des fins économiques et techniques, aussi, on doit minimiser les traversées des routes principales et des lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec.

1585 Le type d'éolienne qui va être utilisé, on parle de la General Electric un point cinq (1,5) XLE; la XLE comporte une tour de quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur, donc la tour, c'est vraiment la partie à partir du sol jusqu'ici, en haut, où on trouve la nacelle. Le rotor, quatre-vingt-deux point cinq mètres (82,5 m), donc le rotor, c'est l'ensemble des trois (3) pales, on a un rayon de quatre-vingt-deux mètres (82 m), ce qui signifie que chacune des pales a une longueur d'environ quarante et un mètres (41 m). La hauteur totale en conséquence, pour l'ensemble, on parle de cent vingt et un mètres point cinq (121,5 m) de hauteur totale, lorsque la pale est orientée directement vers le haut.

1590 La vitesse du vent qui est nécessaire pour faire fonctionner les éoliennes, cette génération de machines fonctionne avec des vents qui varient entre onze (11 km/h) et quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h), pour une vitesse de rotation globale de neuf (9) à dix-huit (18) tours par minute..

1595 Les principaux enjeux généraux d'un tel projet, on parle d'économie locale et régionale au niveau des phases construction, les phases exploitation et éventuellement de démantèlement du projet.

1600 Les paysages, c'est sûr que c'est un enjeu environnemental général, donc la présence des éoliennes dans le paysage.

Au niveau du bruit, le bruit qui est généré par le fonctionnement des éoliennes.

1605 Les oiseaux, dans ce secteur-ci plus particulièrement, il y a la proximité de sites protégés, au niveau de L'Isle-Verte et au niveau de Cacouna.

1610 Et au niveau agricole, l'utilisation des terres autres qu'agricoles. On va pas vers un dézonage, donc c'est des modifications d'usage au niveau territoire agricole. C'est pour permettre l'implantation des éoliennes et des infrastructures qui vont avec.

1615 Au niveau sécurité publique, on parle de risques de bris, là, je me retrouve au niveau des impacts environnementaux ou des enjeux environnementaux qui sont spécifiques à votre projet, risques de bris.

Au niveau du milieu visuel, les observateurs fixes, donc les gens qui se retrouvent sur place, soit au niveau des municipalités, soit au niveau des centres de villégiature, et les



observateurs qui sont mobiles, c'est-à-dire les gens qui se déplacent soit sur le fleuve Saint-Laurent ou qui se déplacent sur les différentes routes de votre secteur.

1620

Au niveau des oiseaux et chauves-souris, on parle de pertes d'habitat des oiseaux en période pour la construction, parce que dans certains cas, il peut y avoir du déboisement, donc une modification d'habitat. Il y a la mortalité des chauves-souris et des oiseaux qui sont dus au fonctionnement des éoliennes, et de la sauvagine présente près du fleuve. C'est des enjeux plus spécifiques qui ont été relevés.

1625

Au niveau des impacts sur le milieu physique, j'attire votre attention sur les eaux de surface. Dans la zone d'étude, il y a la présence des rivières Verte, Cacouna, à la Fourche, des Vases et Petite rivière du Loup. Il y a un impact appréhendé faible; je vous explique pourquoi, c'est que dès le départ, on applique le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique, c'est un règlement qui régit l'exploitation forestière, entre autres sur les terres publiques.

1630

Le promoteur n'a pas l'obligation de l'appliquer, mais dans ce cas-là, il l'applique, et ce règlement-là régit, contrôle de façon très bien tout ce qui est traversées de cours d'eau, tout ce qui est déboisement, tout ce qui est eau de ruissellement, pour éviter d'apporter des matières en sédimentation ou en suspension dans les cours d'eau et, éventuellement, affecter la qualité de l'eau et la faune qui y vit.

1635

Traversées des cours d'eau, bien nécessairement, soumises au RNI, comme je viens de vous dire, et aux différents guides et recommandations qui nous proviennent du ministère Pêches et Océans Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

1640

Il y a pas de prises d'eau potable qui sont touchées par les travaux.

1645

Au niveau forestier, il y a deux (2) écosystèmes forestiers exceptionnels, ce sont des secteurs qui sont très protégés, avec une zone tampon, donc une bande de protection autour du peuplement en question, où il est complètement interdit de venir implanter quoi que ce soit dans ces secteurs-là, pas seulement des projets éoliens mais toutes formes de projets. Donc ça, il y en a deux (2) dans votre secteur, il fallait en tenir compte.

1650

Les terres agricoles, la zone d'étude est dominée à plus de cinquante-cinq pour cent (55 %) de terres agricoles, dans l'ensemble, et il y a présence de tourbières.

1655

Au niveau des espèces rares, il y a quelques espèces rares qui nous ont été signalées au niveau végétation, mais ces espèces-là se retrouvent majoritairement en milieux humides, et en aucun cas le projet ne touche de milieux humides.

1660 On parle de l'impact moyen sur la végétation, comme j'ai dit tantôt, le déboisement représente trois quarts de un pour cent ( $\frac{3}{4}$  %) de l'ensemble du milieu forestier de la zone d'étude. Les propriétaires vont pouvoir récupérer les bois qui vont être coupés en phase construction. Le déboisement est soumis au Règlement des normes d'intervention.

1665 Les écosystèmes forestiers, comme je viens de dire, ne sont pas touchés par le projet. Et il pourrait y avoir un impact fort dans le cas des vieux peuplements; ce qu'on a essayé d'assurer à ce niveau-là, c'est de s'assurer d'éloigner les éoliennes, donc pour ne pas toucher d'aucune façon ces vieux peuplements forestiers.

1670 Au niveau poisson, ce qui peut être touché particulièrement au niveau de la zone d'étude, on parle surtout d'espèces intéressantes pour la population, de la truite mouchetée; on parle d'un impact faible, parce que les traversées de cours d'eau sont régies par le Règlement des normes d'intervention en forêt publique.

1675 Et puis il va y avoir une caractérisation des cours d'eau aux endroits de traversées qui peuvent présenter un certain potentiel de frai, de reproduction pour les poissons, pour la truite; donc si jamais ce secteur-là représentait un habitat intéressant pour cette espèce de poisson là, bien, il y a une mesure particulière qui est appliquée, c'est-à-dire que les travaux ne peuvent pas se faire durant la période d'activité de l'espèce, c'est-à-dire de l'automne jusqu'au printemps, aucune intervention dans le cours d'eau où il y aura présence d'une frayère de truite mouchetée.

1680 Faune terrestre, c'est impact faible, il y a pas de particularités, si ce n'est certaines pochettes au niveau du chevreuil, et en aucun cas on n'y touche. Et si jamais, lorsqu'on arrivera à l'étape implantation du projet sur le terrain, à ce moment-là, si on était en présence d'habitats propices à ça, bien à ce moment-là, on demandera au promoteur de déplacer légèrement son chemin pour s'assurer d'être en dehors de ça.

1690 Au niveau des amphibiens et des reptiles, un impact moyen. C'est le respect des mesures d'atténuation courantes pour ces espèces-là. Il y a aucune espèces à statut précaire dans la zone d'étude.

1695 Les oiseaux, il y a eu des inventaires d'oiseaux de faits, il y a des inventaires d'oiseaux qui se poursuivent, il y a des inventaires d'oiseaux qui se font actuellement.

À l'heure actuelle, il y a soixante-quatorze (74) espèces d'oiseaux nicheurs qui ont été répertoriées dans l'ensemble de la zone d'étude, treize (13) espèces d'oiseaux de proie et la sauvagine.

1700 Les sites d'intérêt particuliers, je rappelle Gros-Cacouna et la baie de L'Isle-Verte. Il y a des espèces rares qui ont été retrouvées au niveau des rapaces, des oiseaux de proie, on parle du pygargue, l'aigle royal et le faucon pèlerin. Ces espèces-là ont fait d'ailleurs l'objet d'une

attention particulière pour ce qui est des inventaires, et on vient de terminer les inventaires de rapaces hâtifs du printemps. Impact faible, il y a aucun corridor de migration majeure connu.

1705

Je répète, le déboisement, trois quarts de un pour cent ( $\frac{1}{4}$  %) de l'ensemble. Perte d'habitat pratiquement nulle en milieu agricole, dérangement temporaire durant les travaux causé par le bruit. Très faible mortalité des oiseaux.

1710

Ici, on parle d'une mortalité, vous avez entendu ces chiffres-là, tout le monde les cite dans l'ensemble des projets, on parle de un point huit (1,8) oiseau par éolienne par année, c'est au niveau canadien, au niveau américain et au niveau européen.

1715

Chauves-souris, il y a huit (8) espèces de chauves-souris dans le secteur, dont trois (3) espèces qui sont désignées comme menacées ou vulnérables. Impact faible, surtout relié avec la question de déboisement. Les taux de mortalité retrouvés dans la littérature précisent des taux de mortalité qui s'approchent, qui ressemblent de beaucoup aux taux de mortalité des oiseaux. Donc impact moyen en phase exploitation.

1720

Milieu humain, activités récréotouristiques, chasse, pêche, route verte, motoneige, chalets.

1725

L'agriculture, c'est la production laitière surtout, quelques érablières. Et il y a un pour cent (1 %) de l'ensemble du milieu agricole qui est touché par le projet.

Exploitation forestière, ce sont des forêts privées qui sont touchées par le projet.

1730

Transport routier, circulation de camions lourds pour le transport des composantes des éoliennes au site d'implantation, ce sont aussi des impacts à mesurer. Impact faible, pourquoi, d'abord une signalisation appropriée en période de chasse, pour autant protéger les chasseurs que les travailleurs.

1735

Transport des composantes des éoliennes, on parle quand même de composantes qui sont lourdes ou qui ont des dimensions très appréciables, imposantes, donc à ce moment-là l'ensemble des transports de ces composantes-là est soumis à un règlement au niveau du ministère des Transports, qui est le Règlement sur le permis spécial de circulation. Donc il va de soi que le transporteur, le promoteur devront s'assurer de respecter, de faire les demandes de permis en conséquence, et de respecter ces conditions-là.

1740

Un dernier point là-dessus, c'est la remise en état des sols agricoles. C'est une fois que les travaux vont être réalisés, le promoteur n'a plus besoin de l'ensemble de cette superficie-là, donc on la réduit de beaucoup et l'ensemble du secteur qui n'est plus requis pour l'opération ou l'exploitation du site, bien à ce moment-là, on le remet en état d'agriculture, à des fins comme l'agriculteur le faisait auparavant. Donc si c'est du pacage, si c'est des graminées ou autres, on remet les sols dans l'état. Et tout ça, c'est précisé dans l'étude d'impact.

1745

1750 Agricole, bien, il y a des demandes d'utilisation à des fins autres qu'agriculture. Impact faible. Il faut parler, comme j'ai dit tantôt, il y a nécessairement des ententes avec les propriétaires, première des choses, il y a pas un projet qui est imposé, si le propriétaire ne veut pas avoir le projet, il l'a pas; s'il signe, s'il est d'accord, à ce moment-là, c'est une entente de gré à gré, et ça nécessite aussi des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Donc il peut pas y avoir de construction d'éoliennes si la Commission n'émet pas d'autorisation pour des utilisations à des fins autres qu'agricoles.

1755 Au niveau paysage, on parle de paysages fluvial et agroforestier. C'est des vues qui sont généralement ouvertes ou panoramiques, c'est des impacts moyens à majeurs. Il y a un grand nombre d'éoliennes perçues à la fois, il y a la présence de l'île Verte.

1760 Les distances sont conformes à la réglementation municipale et de la MRC, c'est en discussion actuellement avec les municipalités et avec la MRC. Mais je pense qu'au bout, il y aura comme pas le choix, il va falloir que le promoteur s'accorde avec la réglementation en vigueur à ce moment-là.

1765 Les impacts peuvent être considérés autant négatifs que positifs. Les éoliennes, contrairement à certaines autres infrastructures, telles qu'une industrie, exemple, on peut les percevoir de façon positive, on peut les percevoir de façon négative, ou on peut être plus ou moins neutre par rapport à la présence d'une éolienne comme telle.

1770 Ambiance sonore. On retrouve généralement, mis à part quand même quelques secteurs où il y a des activités commerciales un peu plus denses, ou des activités industrielles, c'est un niveau sonore peu élevé et relativement stable. On parle d'un impact faible à moyen.

1775 Il faut parler de la distance minimale des éoliennes avec les résidences, qui est de quatre cent cinquante mètres (450 m); une faible augmentation du climat sonore à l'intérieur du périmètre des municipalités. Mais c'est quand même en deçà, normalement, et de façon générale, des critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Québec.

1780 Au niveau des télécommunications, il y a deux (2) systèmes de télécommunications qui sont généralement touchés par les projets d'éoliennes, on parle des point à point, donc ce sont des antennes style Telus, et ces antennes-là, il faut qu'elles se voient. Donc si on vient placer une éolienne entre les deux (2) antennes, bien à ce moment-là, le signal ne passe pas.

1785 Donc il y a eu des études réalisées par une firme spécialisée, qui est la firme Y.R. Hamel, qui travaille déjà dans certains dossiers pour Radio-Canada entre autres, donc ils ont déterminé des secteurs de restriction, et le promoteur a dû déplacer des éoliennes pour s'assurer de ne pas créer d'interférence à la qualité des signaux.

1790 Autre type de signaux qui peuvent être influencés par la présence d'éoliennes, on parle de la réception de la télévision. Donc ce qui peut arriver, et ça va être expliqué en détail demain, c'est la création d'image fantôme, image qui est dupliquée, des couleurs qui varient. Donc ça, c'est dû à la réflexion du signal qui vient de Radio-Canada ou d'un autre producteur qui arrive sur l'éolienne, et qui rebondit vers le récepteur. Ça ne touche pas tout le monde qui est câblé, ça ne touche pas les gens qui ont déjà des systèmes satellitaires, soit Express Vue ou Star Choice.

1795 Donc ça, il y a une étude qui a été faite là-dessus, il va y avoir des mesures qui vont être prises avant projet et il va y avoir aussi des mesures qui vont être prises après projet, et s'il y avait problème, le promoteur doit y trouver une solution.

1800 Retombées économiques, on parle de façon générale d'impact de moyen à fort, et ce sont nécessairement des impacts positifs. En phase construction, on emploie environ deux cent cinquante (250) personnes, et en phase d'exploitation, il y aura la création d'une vingtaine d'emplois permanents.

1805 Ça termine avec ça. C'est les suivis environnementaux que le promoteur s'engage à réaliser et qui sont aussi énumérés et décrits dans les rapports d'impact.

1810 On parle, en phase construction, c'est l'ensemble des mesures d'atténuation particulières; si vous regardez dans le rapport, il y a plusieurs pages de mesures d'atténuation particulières qu'on doit mettre au projet, et dès le départ, on les considère. Donc il faut s'assurer que ça, ça va être appliqué durant la construction.

1815 Il va y avoir la caractérisation biologique de la traversée des cours d'eau, ce que je vous ai parlé tantôt. S'il y avait des habitats particuliers, entre autres pour la truite mouchetée, à ce moment-là il va y avoir des périodes de restriction qui vont suivre.

1820 En phase d'exploitation, le promoteur s'engage à effectuer un suivi de trois (3) ans, qui va porter sur les cas de mortalité des oiseaux et des chauves-souris, et ça, selon des protocoles acceptés autant par le provincial, ministère Ressources naturelles et Faune, ou le Service canadien de la faune, selon leurs responsabilités au niveau des différentes catégories d'oiseaux qu'on retrouve dans le secteur.

1825 Il va y avoir un suivi du milieu sonore. Il y a eu une étude sonore qui a été effectuée dans le cadre de l'étude d'impact, donc des mesures de bruit qui ont été prises à différents endroits dans la zone d'étude, on a fait une simulation de ça, une modélisation, et cette modélisation a conduit à demander au promoteur de déplacer les éoliennes problématiques.

1830 Donc le suivi, lui, il s'agit de vérifier, après construction, qu'on respecte ces éléments-là tels qu'ils ont été définis au départ. Et ici, on fait plus particulièrement référence aux critères du ministère du Développement durable, c'est-à-dire les critères du quarante décibels (40 dBA) la

nuit, quarante-cinq décibels (45 dBA) le jour, à la limite de propriété pour un secteur qui est résidentiel.

1835 Au niveau des aspects de sécurité, mettre en place une signalisation appropriée, pour rappeler aux chasseurs la présence humaine rattachée à l'entretien des parcs éoliens.

1840 Et il y a un suivi sur les systèmes de télécommunication, comme je viens de vous présenter. Donc après le projet, aller vérifier s'il y a des problèmes de réception. Si c'est différent de ce qui était la situation avant projet, à ce moment-là, s'il y a détérioration, le promoteur doit s'engager à trouver une solution avec les propriétaires.

Alors je vous remercie beaucoup de votre attention.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1845 Merci monsieur Demers, merci monsieur Boulianne.

1850 Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et pendant celle-ci, je vous invite à vous inscrire au registre, ce dernier étant maintenant ouvert.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1855

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
VÉRONIQUE DIONNE**

1860

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant de commencer, il y a quelqu'un qui ne peut pas être présent à compter de demain et les autres séances subséquentes, donc de façon prioritaire, elle a demandé de passer ce soir, et je vais acquiescer à sa demande.

1865

Donc je demanderais à madame Véronique Dionne, s'il vous plaît, de se présenter à l'avant. Bonsoir madame Dionne.

1870

**PAR Mme VÉRONIQUE DIONNE:**

Bonsoir. Ça fait que je m'adresse à vous.

Considérant que l'agriculture est très importante dans le milieu, est-ce qu'il y a des études présentement qui ont été faites sur la perte d'électricité provenant de vos installations, et qui pourrait nuire éventuellement? Nuire, je veux dire aux animaux, présentement.

1875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Aux animaux?

1880

**PAR Mme VÉRONIQUE DIONNE:**

Oui, qui pourrait nuire, la perte d'électricité, le courant parasite qu'on appelle.

1885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez fait des études à ce sujet?

1890

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Il y a pas d'études spécifiques qui ont été faites à ce sujet. Cependant, des précautions particulières ont été prises tout au cours du projet. Je peux peut-être élaborer un petit peu.

1895

Sur ce qui est des tensions parasites, en fait le terme le dit, c'est du courant parasite qu'on veut pas avoir, c'est du courant qui se perd, principalement lorsqu'il y a une mauvaise mise à terre au niveau du sol. Et puis dans certains cas, bon, ça peut emmener des problématiques au niveau de l'agriculture, parce qu'il y a du courant qui peut se perdre dans

1900 une ferme, ça peut amener un certain stress au niveau de l'élevage et tous les problèmes qui découlent de ça.

1905 Au niveau de notre projet, on a pris des précautions très sérieuses à ce niveau-là. La problématique de tension parasite, comme je le disais précédemment, c'est un problème de mise à terre, nos éoliennes ainsi que tout le réseau électrique est mis à terre de façon très sécuritaire, avec un système de "ground" qui est dans la masse de béton d'environ trois cent mille livres (300 000 lb), avec un "ground" qui continue aussi au niveau du sol.

1910 Il y a des mesures de tension qui sont prises avant le projet et après le projet, pour voir s'il y a eu une variation. C'est une manière de nous protéger, mais en même temps de protéger les propriétaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915 Monsieur Boulianne, merci. Mais vous vous adressez toujours à moi, s'il vous plaît, d'accord? Je sais que la première fois, la première réponse, on l'oublie parfois, mais subséquemment, on fait plus attention et on s'adresse au président.

1920 Monsieur Morneau, au niveau du problème énoncé par madame, est-ce qu'il existe des études, au niveau du ministère chez vous, à ce sujet-là?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Non, pas à ce que je sache, là. Par contre, c'est du cas par cas.

1925 Lorsqu'on a vent d'un problème de tension parasite dans une entreprise, on a un spécialiste à Québec, un ingénieur, qui va faire des relevés pour essayer de déterminer c'est quoi le problème, d'où la provenance ou autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1930 Et est-ce qu'à votre connaissance, est-ce que des éoliennes peuvent produire, comment je dirais, ces problèmes, finalement?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1935 Premièrement, c'est la première fois que j'entends parler que l'éolienne pourrait créer des tensions parasites, donc je ne suis pas au courant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940 Merci monsieur Morneau.



Alors votre seconde question, madame.

**PAR Mme VÉRONIQUE DIONNE:**

1945

Non, c'est tout pour moi.

1950

Mais est-ce qu'il va y avoir des études qui vont être faites? C'est un problème sérieux, le courant, le fil va être dans la terre, OK, et puis présentement il se perd du courant sur les fils de l'Hydro, il y a des fermes qui ont des problèmes avec des rivières, OK, le "ground" passe proche ou il a été mal fait, et ça passe la rivière et c'est ça qui remonte avec le puits, tout. Ça existe, présentement.

1955

Il y en a qui sont en Cour présentement avec ça, c'est vraiment des gros problèmes, parce que même si tu arrives – en tout cas, c'est dur de vous dire tout ce qu'il y a par rapport à ça, mais s'il pouvait y avoir des tests.

1960

Ou informez-vous à Hydro, bien, c'est Hydro, informez-vous qu'est-ce qui se passe là-dessus, pour pas qu'on ait les problèmes qu'il y a présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à l'heure actuelle, ces problèmes-là sont existants, n'est-ce pas?

1965

**PAR Mme VÉRONIQUE DIONNE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1970

Donc ils ne relèvent pas du projet en cours, je présume; c'est des problèmes existants.

1975

Est-ce que vous avez fait appel au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à cet effet-là? Parce que monsieur Morneau nous disait qu'ils avaient un spécialiste à Québec, est-ce que des démarches ont été entreprises, relatives à ce problème de tension là parasite?

**PAR Mme VÉRONIQUE DIONNE:**

1980

Présentement, monsieur le Président, tout le monde s'organise, du cas par cas, comme vous dites. Il faudrait pas venir amplifier le problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985 Parfait, merci madame.

**PAR Mme VÉRONIQUE DIONNE:**

1990 Merci beaucoup.

---

**ALAIN BÉRUBÉ**

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Alain Bérubé, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Bérubé.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

2000 Bonsoir. Moi, je suis producteur agricole à Cacouna.

Ma première question, c'est quand vous avez fait votre présentation de vos invités, j'ai remarqué que l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent n'était pas représentée.

2005 Est-ce que c'est parce qu'ils n'ont pas été invités ou qu'ils ne se sont pas présentés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2010 Ce n'est pas parce qu'ils ne se sont pas présentés.

La Commission, lorsqu'elle fait des demandes à des personnes-ressources, bon, on regarde l'ensemble à partir de l'étude d'impact, à partir du questionnement aussi des différents ministères et organismes et, en tout cas, il ne semblait pas apparent d'avoir un questionnement de la part de l'UPA. Donc c'est la raison pour laquelle la Commission n'a pas invité l'UPA.

2015 Mais s'il y a des représentants de l'UPA qui veulent se présenter ici, ça nous fera plaisir de les recevoir, et puis s'ils ont des questions à venir poser à la Commission, nous serons toujours à l'écoute de l'UPA, à ce moment-là.

2020 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Bon, je vous remercie.

2025 J'aurais droit à une deuxième?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons, c'est votre première. Ça, c'est un aparté, pour savoir s'il y avait l'UPA.

2030 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Ma question, ce qui arrive, c'est qu'on est concerné par le projet, parce qu'il y a quand même quelques éoliennes de prévues sur nos terres. Moi, ce que j'ai un peu de misère, c'est sûr qu'on n'est peut-être pas là pour donner l'avis ce soir, mais nous, dans les années soixante-

2035 dix, on a connu l'autoroute 20 qui a déjà coupé nos terres une fois.

Ça fait que là, ce qui arrive, si jamais on accepterait un projet comme il est pour se construire, bien, ça les recouperait encore une autre fois. Et je pense qu'on a fait plein d'améliorations sur le fond de terre, on a grossi la machinerie, et on a fait nos drainages et tout

2040 ça.

Et dans cette partie des terres là, les terres, l'égouttement se fait sud-nord, et si vous arrivez et vous faites une série d'éoliennes qui vont être reliées par une route qui va être est-ouest, vous coupez l'égouttement naturel.

2045

C'est pas de quoi d'impossible à régler, mais quand même, ça crée un inconvénient pour travailler, parce qu'on tombe avec double parcelle chaque côté. C'est un peu ce qui nous inquiète.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le promoteur vous a rencontré pour savoir, est-ce que vous avez une entente, finalement, avec le promoteur, relativement à l'installation d'éoliennes sur votre terrain

2055 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Non. Il était venu, il y a à peu près un an et demi (1 ½), mais il est pas revenu.

C'est parce que quand il est venu, il y avait pas de plan de fait, parce que c'était vraiment un projet, parce que les éoliennes étaient pas identifiées comme on les voit sur le projet.

2060

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, est-ce que dans le cas des chemins d'accès, est-ce que vous allez d'est en ouest, et si un propriétaire ne consent pas à ce que vous passiez un chemin d'accès sur sa terre, est-ce que vous pouvez le faire?

2065

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2070

Pour répondre à votre question, nous n'avons aucun droit d'expropriation. Donc tout ce qui se fait comme travaux, que ce soit pour une éolienne, chemin d'accès, ou que ce soit même pour un fil électrique souterrain, tout doit se faire avec l'approbation du propriétaire.

2075

Les démarches habituelles, c'est vraiment du cas par cas, c'est de rencontrer les propriétaires, leur proposer la localisation de l'éolienne, la localisation des chemins d'accès qui pourraient leur convenir. Et puis tous les efforts sont mis en œuvre pour minimiser tous les impacts au niveau de l'environnement.

2080

Mais au bout de la ligne, la décision finale revient toujours au propriétaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085

Donc en fait, votre réponse permet à monsieur Bérubé de dire que si lui ne veut pas de chemin d'accès sur sa terre, vous ne pourrez pas construire un chemin d'accès sur sa terre; exact?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2090

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095

Votre seconde question, monsieur Bérubé.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Bien, c'est complet pour moi, je vous remercie.

2100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie, monsieur Bérubé.

2105

---

**NORMAND COUILLARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110

Monsieur Normand Couillard, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Couillard.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Bon moi, je suis porte-parole pour le Comité de vigilance éolienne Saint-Épiphanie.

2115

Je voudrais seulement que mentionner, expliquer comment on a procédé pour faire cette pétition-là, parce qu'on a fait une pétition et on a eu deux cent quatre-vingt-dix (290) noms, j'aimerais ça, il serait intéressant, seulement quelques secondes, de vous informer là-dessus.

2120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous laisse quarante (40) secondes pour faire un court préambule, et ensuite de ça, vous y allez avec votre question.

2125

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Oui. J'ai deux (2) questions.

2130

Premièrement, nous, il y avait des gens qui faisaient les rangs, d'autres équipes qui faisaient le village, on a rencontré trois cent cinquante (350) personnes; il y a à peu près trois cent quinze (315) demeures, et on a récolté deux cent quatre-vingt-dix (290) signatures.

2135

Ces gens-là ont pas signé comme ça, on n'a pas inventé rien, on leur a présenté le plan de SkyPower – vous connaissez votre plan, il a fallu l'agrandir par exemple pour voir quelque chose – et une photo d'éolienne qui était dans le magazine Maisons saines, automne 2005, et il y a des gens qui avaient pris connaissance de la photo qui avait été publiée dans l'Info-Dimanche, le dimanche du 2 avril 2006, qui est celle-ci.

2140

Alors quand les gens ont vu qu'il y en avait tant que ça, et c'est éparpillé sur notre territoire, c'est clair qu'ils étaient tout à fait pas d'accord avec ça. Alors nos deux cent quatre-vingt-dix (290) signatures équivaut à quatre-vingt-trois pour cent (83 %) de la population.

2145

Ceux qu'on n'a pas faits, c'est parce que les gens étaient absents, tout simplement.

Alors nous, si je fais une comparaison avec le sondage qui a été commandé par SkyPower...

2150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couillard, là on fait pas de comparaison. Vous avez présenté, vous avez expliqué grosso modo, maintenant, allez-y avec votre question, s'il vous plaît.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2155

Ma question en rapport avec ça, je cite, je peux citer un texte de SkyPower, trois (3) lignes, de monsieur Steeve Boulianne qui est directeur du projet et Julie Lamontagne, directrice des relations communautaires, en rapport au sondage de Cacouna qui équivalait à peu près à dix pour cent (10 %), mais ils ont transformé ça en quatre-vingts pour cent (80 %), parce qu'eux, ils disent:

2160

"Cependant, doit-on ignorer le point de vue de la majorité silencieuse, tel qu'exprimé dans un récent sondage à Cacouna où près de quatre-vingts pour cent (80 %) de la population se disait favorable au projet."

2165

Pardon, là, c'est pas plus que – nous, et c'est pas une majorité silencieuse, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) des gens, quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des gens qui ont signé.

2170

Alors moi, je demande, dans le même sens que les représentants de SkyPower demandent, de respecter les gens qui ont apposé leur signature sur cette pétition.

2175

Est-ce qu'ils ont l'intention de reconnaître que quatre-vingt-trois pour cent (83 %) de la population de Saint-Épiphanie s'est dit tout à fait en désaccord avec l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Ça, c'est ma question.

2180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Monsieur Béland.

2185

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Couillard, si votre pétition représente quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des résidents...

2190

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Non, pas des résidents. On a rencontré trois cent cinquante (350) personnes.

2195

**PAR LE COMMISSAIRE:**

À Saint-Épiphanie?

2200

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2195

Oui, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors ils doivent être résidents à Saint-Épiphané?

2200

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Non, il y en a plus, parce que les gens étaient absents de leur maison. Si on avait continué dans le même sens, ça aurait été plus, là.

2205

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je comprends. Disons que votre échantillonnage représente quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des résidents de Saint-Épiphané, pour les besoins de la pétition.

2210

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Oui, oui, signatures et adresses.

2215

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et ces gens sont majoritairement des cultivateurs?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2220

Non. Tous les rangs ont été faits et tout le village a été fait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2225

Parce que pour implanter, selon le projet qu'on nous a présenté ce soir, quelque trente-cinq (35) éoliennes à Saint-Épiphané, il va falloir l'assentiment d'un certain nombre de propriétaires terriens, vous semblez dire que le plupart des propriétaires terriens en veulent pas?

2230

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2235

Alors il y aura pas d'éoliennes à Saint-Épiphané, selon vous.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2240 Non, c'est parce que c'est une pétition, et je me réfère au sondage des gens de SkyPower, qu'ils ont fait faire, et eux, ils demandent qu'on respecte une majorité silencieuse.

Moi, je dis: est-ce qu'ils sont capables de respecter...

2245 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, mais oublions Cacouna, vous êtes à Saint-Épiphané, vous, et je veux explorer le dossier Saint-Épiphané.

2250 **PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Est-ce qu'ils sont capables de reconnaître...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2255

Si vous me dites que tous les gens ou la très grande majorité des gens à Saint-Épiphané s'opposent aux éoliennes, et que le promoteur dit qu'il doit avoir votre assentiment, j'essaie de comprendre comment il va faire pour construire des éoliennes à Saint-Épiphané. C'est ça que je veux dire.

2260

Est-ce que d'après vous, tous les propriétaires des terres sont contre?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2265

C'est pas tous les propriétaires des terres, parce qu'il faut dire qu'on n'a pas été rencontrer des gens qui avaient des contrats de service ou des intérêts avec SkyPower, là.

Nous, c'est trois cent cinquante (350) personnes, il y a plein de gens, tous les rangs ont été faits, dans le village, ça a été fait. Ça a pris quelques jours.

2270

Mais on n'a pas rencontré, il y a trois cent cinquante (350) personnes, il y en a plus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2275

Donc il y a quand même des gens qui sont en faveur du projet, puisqu'ils ont des accords avec le promoteur.



**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2280 Les personnes qui n'ont pas signé, qu'on a rencontrées vraiment, c'est pas parce qu'ils voulaient pas, là, c'est parce qu'ils se donnaient un temps de réponse.

Mais les autres personnes qui avaient déjà des intérêts et qui ont pris des ententes de service, on n'a pas été les rencontrer, franchement, là.

2285

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

2290

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Et la pétition, comme monsieur le maire Jean-Pierre Gratton vous a dit, elle va être déposée.

2295

Bon, ma question, c'était: est-ce qu'ils ont l'intention de reconnaître la position de ces gens-là, à Saint-Épiphanie, qui est quand même pas rien, c'est pas du virtuel et c'est pas une majorité silencieuse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2300

Monsieur Boulianne, suite aux propos de monsieur Couillard, de quelle façon vous allez procéder à Saint-Épiphanie; est-ce que vous allez respecter le vœu des personnes qui ont signé la pétition ou vous y allez de toute façon avec les propriétaires de terres?

2305

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon, dans un premier temps, je porterai pas d'opinion ou de jugement sur le sondage qui a été fait. Ce que je comprends de ça, à Saint-Épiphanie, des gens ont peut-être une méconnaissance du projet.

2310

On a eu des rencontres plus fréquentes à Cacouna et à d'autres endroits, à Saint-Épiphanie, je vous avoue qu'il y a pas eu de rencontre publique pour expliquer le projet dans tous ses détails.

2315

Je pense que ça, cette démarche-là en tout cas a été discutée il y a quelques jours avec les élus, et on a comme démarche à faire, la semaine prochaine, une rencontre publique au niveau de la population de Saint-Épiphanie, pour les informer davantage par rapport au projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320

Oui, monsieur Béland aurait une question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2325

Monsieur Boulianne, vous avez combien d'ententes signées, à Saint-Épiphané?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2330

Je peux pas vous donner le chiffre exact, mais c'est aux alentours de quatre-vingts pour cent (80 %).

2335

Les gens qui ne sont pas signés, c'est pas parce qu'ils ne veulent pas, je veux dire les vingt pour cent (20 %) qui restent, c'est plutôt une question de délai, le temps que ça prend pour rencontrer les propriétaires. Bon, ça se fait pas en cinq (5) minutes sur le coin de la table, il faut prendre le temps d'expliquer, c'est une démarche de plusieurs heures.

Donc je vois, moi, de la part des propriétaires de Saint-Épiphané, une très bonne collaboration, une très bonne ouverture.

2340

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous dites quatre-vingts pour cent (80 %) de trente-cinq (35), donc c'est vingt-huit (28)?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2345

Regardez, je pourrais vous sortir demain les chiffres précis.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2350

S'il vous plaît, oui.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2355

Mais je peux pas vous les sortir au moment où on se parle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360

En fait, il s'agirait de savoir, monsieur Boulianne, combien il y a de propriétaires, parce qu'il peut y avoir un propriétaire avec deux (2) ou trois (3) éoliennes sur sa terre, parce que bon, il peut avoir une ou plusieurs terres qui sont consécutives, donc nous, ce que nous souhaitons

connaître, c'est le nombre de propriétaires global envisagé, et à partir de ça, combien de propriétaires ont déjà une entente avec vous.

Ça vous va, monsieur Boulianne? Oui, vous avez quelque chose à nous dire?

2365

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je voulais juste ajouter quelque chose. Au niveau des rencontres, bon, comme je vous mentionnais, au niveau de Saint-Épiphane, on va faire une rencontre normalement la semaine prochaine.

2370

Aux diverses municipalités, on a toujours passé le message que s'ils avaient besoin de rencontres d'information publique, on était disponible en tout temps pour faire ce type de rencontre.

2375

Donc le conseil qui était présent peut-être l'année dernière, au niveau de Saint-Épiphane, avait peut-être pas manifesté d'intérêt à ce niveau-là, mais là, je pense que la rencontre qui va se faire la semaine prochaine va être une bonne chose pour informer les citoyens du secteur.

2380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le même type de rencontre aura cours ou a eu cours à Saint-Arsène et à L'Isle-Verte?

2385

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Au niveau des rencontres qui ont eu lieu, bien premièrement, il y a eu la conférence de presse le 25 novembre 2004 pour annoncer le projet, mais c'est pas une rencontre en soi d'explication du projet.

2390

Il y a eu une rencontre à L'Isle-Verte le 27 février 2006, c'est une rencontre publique.

Au niveau de Cacouna, le 1<sup>er</sup> mars 2005, c'était une présentation à la séance du conseil municipal, une autre le 28 mars 2005, une rencontre publique, et une le 19 avril 2006, du mois dernier, c'était une rencontre publique également.

2395

Au niveau de Saint-Arsène, une rencontre publique le 23 décembre 2004, et une le 17 février 2005.

2400

Saint-Épiphane, il y a eu une rencontre dans la semaine du mois de mars 2006, seulement avec quelques membres du conseil et le maire, et il y a une rencontre publique de prévue la semaine prochaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405

Merci monsieur Boulianne.

Votre deuxième question, monsieur Couillard.

2410

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Me donnez-vous une seconde pour rajouter un petit mot, parce que là, ils vont traiter, vous m'avez demandé combien de pourcentage de propriétaires qui ont des éoliennes sur leur territoire, chez eux, mais c'est parce que comment on va considérer des gens qui ont des lots mais qui vivent pas à Saint-Épiphan.

2415

Un exemple, il y a un monsieur qui vit à Cacouna, il en a huit (8) à Saint-Épiphan. Comment on va comptabiliser ça, je le sais pas.

2420

Bon, ma deuxième question...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Un instant, monsieur Couillard.

2425

Monsieur Boulianne, lorsque vous nous donnerez la liste, vous nous direz si ces gens habitent à Saint-Épiphan ou non. Alors on va le savoir.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2430

Merci.

Concernant ici SkyPower, il nous dit:

2435

"Aucune éolienne ne se retrouvera à moins de quatre cent cinquante mètres (450 m) des résidences. Le bruit engendré sera donc inférieur au bruit ambiant perceptible."

2440

Disons, on entend, comme plusieurs personnes ont vu l'émission Le Point, dernièrement, où il y a des gens – parce qu'à Cacouna, le 11 avril, j'en avais fait mention, monsieur Boulianne a sorti son ordinateur et avait une simulation auditive.

2445

Je me demande si on pourrait pas se fier aux gens, c'est dans la réalité, qui vivent à côté et qui disent, il y a une dame ici, madame Diane Bernier, qui dit, même à cinq cents mètres (500 m), c'est dérangeant, en audience publique.

Un autre monsieur, Réal Jomphe qui dit, moi, c'est comme si j'avais des jets au-dessus de la tête en permanence.

2450 Est-ce qu'on peut considérer ces faits-là? Vous demandez des faits, ça c'est des faits, c'est pas du virtuel.

2455 Alors moi, je demande: pourquoi SkyPower persiste à maintenir une distance de quatre cent cinquante mètres (450 m) des résidences, quand on parle de bruit. Ça, je les cite, c'est dans leur présentation de projet, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2460 Vous voulez savoir pourquoi – ils sont à l'intérieur de quatre cent cinquante mètres (450 m) ou à l'extérieur?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2465 Non, ils disent qu'à quatre cent cinquante mètres (450 m), aucun résident ne se retrouvera à moins de quatre cent cinquante mètres (450 m) des résidences:

"Le bruit engendré sera donc inférieur au bruit ambiant perceptible."

2470 Chez nous, elles sont à peu près là. Et en plus, il y a une élévation du terrain, ce qui fait que la base va passer par-dessus la couverture de la maison à peu près.

2475 Mais il y a des gens qu'on a appris, ils ont fait des témoignages qui disent, dans l'émission Le Point, dernièrement, une madame Diane Bernier qui dit: même à cinq cents mètres (500 m), c'est dérangeant. Et monsieur Réal Jomphe, et une dame, Lise Girardin le confirme aussi, c'est comme si on avait des jets en permanence au-dessus de la tête.

Moi, je me dis, est-ce que ces gens-là, est-ce que SkyPower va réfuter ces témoignages-là? Parce que vous avez toujours dit, nous, on se base sur des faits.

2480 Bien ça, c'est des faits, c'est pas du virtuel sur ordinateur.

Alors pourquoi ils persistent absolument à placer ça à quatre cent cinquante mètres (450 m). Ils pourraient aller plus loin, compte tenu si on prend par exemple, à certains endroits ici, j'aimerais qu'ils puissent considérer ça.

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2490

Oui, au niveau des distances des éoliennes par rapport aux habitations, quatre cent cinquante mètres (450 m) ou quatre cent quatre-vingt-deux mètres (482 m) – quatre cent quatre-vingt-deux mètres (482 m), c'est une distance qui nous avait été suggérée par la MRC – donc cette distance-là va être respectée en termes de distance minimum.

2495

Mais il faut pas considérer que ce sont toutes les éoliennes qui sont à quatre cent quatre-vingt-deux mètres (482 m) des résidences, c'est dans certains cas, dans l'ensemble du projet, je vous dis bien, c'est certains cas, elles seront à quatre cent quatre-vingt-deux mètres (482 m), c'est la distance minimum.

2500

Dans le cas de Saint-Épiphane par exemple, au niveau du Rang 4, au sud du Rang 4, il y a une série d'éoliennes; cette série d'éoliennes là est à une distance qui varie entre un (1 km) et un point cinq kilomètre (1,5 km) des résidences, et même plus, dans certains cas.

2505

Au niveau du son, la simulation qu'on a faite, il faut comparer des pommes avec des pommes. Si on se fie au témoignage de quelqu'un qui habite à un autre endroit, la distance, bon, on peut supposer qu'elle est à une distance de l'ordre de cinq cents mètres (500 m), quel type d'éoliennes qu'ils ont à cet endroit-là, de quelle manière c'est exploité, de quelle manière c'est entretenu, je pense qu'il faut comparer des pommes avec des pommes.

2510

Alors la simulation qu'on a faite, c'est la façon la plus véridique de démontrer de quelle manière, de montrer la puissance d'un son d'éolienne, tout dépendant de la distance.

2515

Et je pense que pour le bénéfice de chacun, on a une présentation qu'on pourrait faire, qui a été peut-être optimisée même, améliorée, qui pourrait présenter, à certaines distances, le bruit des éoliennes.

Alors si vous me le permettez, on aimerait la faire.

2520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être pas ce soir, mais plus demain soir. Parce que ce soir, j'aimerais quand même qu'on active et qu'on passe le plus de personnes possible, et je pense que ça se prêterait mieux demain soir, monsieur Boulianne.

2525

Monsieur Couillard, demain soir il va y avoir une présentation, une simulation des bruits d'une éolienne, donc je présume que vous allez être là demain soir également?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2530

Simulation visuelle, également, j'espère. Vous avez parlé d'une simulation visuelle pour demain soir?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2535

La simulation de bruit.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

2540

De bruit, mais aussi visuelle, que vous étiez supposé présenter, vous m'avez dit, pour demain?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545

Monsieur Demers.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2550

C'est au niveau de la diffusion, au niveau des télécommunications.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Plus tard, j'en aurai d'autres.

2555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, monsieur Couillard, merci.

2560

---

**GÉRALD GUAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565

Monsieur Gérald Guay, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Guay.

**PAR M. GÉRALD GUAY:**

Bonsoir monsieur le Président.

2570

Ma question est la suivante. Dans le journal d'Info-Dimanche du 7 mai 2006, à la page 71, j'ai appris qu'il y avait des redevances annuelles prévues aux propriétaires des municipalités.

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Aux propriétaires et aux municipalités.

2580 **PAR M. GÉRALD GUAY:**

Oui, c'est ça. Alors la question, c'est: ces redevances sont-elles garanties, et pour combien d'années le sont-elles.

2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, pouvez-vous répondre à la question de monsieur Guay, s'il vous plaît.

2590 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui. Je pourrais aussi présenter un acétate expliquant aussi les redevances qui sont adressées, qui vont être accordées.

2595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

2600 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Pas un acétate, un Power Point, en fait.

2605 **PAR M. GÉRALD GUAY:**

Je peux poser une autre question en attendant?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.



2610 **PAR M. GÉRALD GUAY:**

Dans le même tableau des redevances, il a été prévu que Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et puis Saint-Paul-de-la-Croix n'ont pas d'éoliennes mais par contre, ils ont un fonds de visibilité.

2615

Alors moi, je demeure à Saint-Modeste, on n'a pas d'éoliennes chez nous de prévues, alors j'aimerais savoir nous autres aussi si à Saint-Modeste on allait avoir droit à ce fonds de visibilité. Parce qu'à partir de chez nous, personnellement, d'après ce que j'ai vu ce soir, j'ai au moins près d'une vingtaine d'éoliennes qui vont me virer dans la face, ça fait que je suis pas trop trop en faveur de ça.

2620

J'aime bien mon paysage actuel, je vois les montagnes, je vois Tadoussac et, tu sais, ça me plaît comme ça.

2625

Ça fait que j'aimerais au moins savoir s'il y a eu des contacts avec le conseil municipal de Saint-Modeste, pour discuter de redevances avec Saint-Modeste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2630

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2635

Au niveau des redevances pour les fonds de visibilité, il y a pas de contacts directs qui ont été faits avec les municipalités.

2640

En fait, c'est suite aux discussions et aux rencontres qu'on a eues avec la MRC, ils nous ont fait part des principales préoccupations du milieu et de l'impact visuel qu'il pourrait y avoir principalement dans le secteur de Saint-Paul-de-la-Croix et de l'île Verte. C'était les deux (2) endroits qui ont été ciblés avec un impact visuel plus considérable.

2645

Au niveau de Saint-Modeste, ce sujet n'a pas été abordé. Alors il pourrait y avoir des discussions éventuelles, regarder comment ça pourrait peut-être s'appliquer au niveau des redevances pour la visibilité, et si d'autres secteurs sont affectés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2650

Et vous pouvez maintenant expliquer, répondre à la première question de monsieur Guay, en termes de redevances annuelles.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2655            Au niveau des redevances annuelles, les redevances sont basées sur des éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW), c'est les éoliennes qui sont dans notre projet.

2660            Au niveau des propriétaires, les redevances sont de l'ordre de deux mille cinq cents dollars (2500 \$) par année; je dis plus ou moins deux mille cinq cents dollars ( $\pm 2500$  \$), parce que c'est un prix qui est fonction de deux (2) éléments: de l'éolienne, un prix pour l'éolienne, et un prix pour la superficie de terrain que le propriétaire a offert au promoteur pour installer des éoliennes.

2665            Je pourrai en tout cas parler, un petit peu plus tard, des détails de ce calcul-là ou ça pourrait être l'objet de la journée de demain, parce que c'est un petit peu plus détaillé, pour pas prendre trop de temps.

2670            Au niveau des redevances pour les municipalités, c'est de l'ordre de deux mille dollars (2000 \$) par année. Globalement, pour le projet, ça fait des redevances globales de quinze point cinq millions (15,5 M\$).

2675            On voit ici, au tableau, les redevances annuelles qui sont de trois cent mille dollars (300 000 \$). Donc pour Cacouna, quarante et une (41) éoliennes, quatre-vingt-deux mille dollars (82 000 \$) et ainsi de suite.

                 En bas, on a les fonds de visibilité pour Saint-Paul-de-la-Croix et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Je vais accélérer parce que je pense qu'il y a beaucoup de questions que vous aimeriez passer ce soir.

2680            Au niveau de la garantie, votre question plus précisément était au niveau de la garantie des redevances qui sont aux propriétaires, le montant, comme je vous mentionnais précédemment, le montant de deux mille cinq cents dollars (2500 \$) approximativement correspond à un pour cent (1 %) de la production par éolienne, qui est réparti de la façon suivante: point cinq pour cent (0,5 %) pour la production d'éolienne, qui équivaut à mille deux cent cinquante dollars (1250 \$) par année, et point cinq pour cent (0,5 %) au prorata de la superficie qui a été offerte au promoteur par rapport à l'ensemble du projet; ça fait, encore, là, un montant moyen de mille deux cent cinquante dollars (1250 \$). Quelqu'un qui a plus de terre va être plus élevé, quelqu'un qui a moins de terre, ça va être un peu moins élevé.

2690            Au niveau de la redevance, le premier point cinq pour cent (0,5 %) de la production, dans le cas où une éolienne sur une propriété aurait un rendement de beaucoup inférieur ou qui fonctionnerait pas pour une raison d'entretien ou quelconque, il y a un montant minimum de mille dollars (1000 \$) qui est garanti de façon annuelle. Si la production est plus élevée, bien, le paiement au propriétaire va être également plus élevé. Donc le mille deux cent cinquante  
2695            (1250 \$) peut être à la hausse, dans bien des cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2700 Monsieur Boulianne, au niveau des ententes avec les municipalités, comment fonctionnez-vous; c'est-à-dire que le choix qui a été fait par exemple de donner des redevances de visibilité à Saint-Paul-de-la-Croix et à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, comment ça a été appliqué, pour quelle raison?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2705 OK. Les démarches, les pourparlers qu'on a eus avec la MRC étaient à l'effet de majorer les aides financières, les redevances financières au niveau des municipalités.

2710 Au départ, les redevances financières étaient de l'ordre de deux cent mille dollars (200 000 \$), de façon globale. Alors on a majoré les aides financières à trois cent mille dollars (300 000 \$), dans lesquelles on a considéré deux mille dollars (2000 \$) par éolienne, donc deux mille (2000 \$) fois cent trente-quatre (134), ça fait deux cent soixante-huit mille (268 000 \$), il restait un trente-deux mille (32 000 \$), on l'a divisé entre Saint-Paul-de-la-Croix et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, comme fonds de visibilité.

2715 C'était les endroits qui nous ont été ciblés par la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2720 Au niveau de la MRC, est-ce que pouvez nous expliquer pourquoi Saint-Paul-de-la-Croix et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ont été, disons, choisies, alors que Saint-Modeste ne l'a pas été?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

2725 Bon, alors un peu comme monsieur Boulianne a dit, c'était deux (2) municipalités qui semblaient, de prime abord, davantage touchées par l'impact visuel du projet d'éoliennes. Ces municipalités-là ont été citées d'emblée, mais non de manière limitative.

2730 On avait fait la suggestion au promoteur de considérer d'autres municipalités que celles où s'implantaient les éolienne, et puis bon, évidemment, les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de Saint-Paul-de-la-Croix apparaissaient évidentes à considérer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735 Et Saint-Modeste n'a pas été considérée évidente compte tenu de quel critère?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Compte tenu de la topographie et puis de sa situation relative par rapport au projet.

2740

Il faut comprendre que Notre-Dame-des-Sept-Douleurs étant au large offre à voir une vue étendue sur à peu près tout le projet; de la même façon, Saint-Paul-de-la-Croix étant située dans les Appalaches, dans le piedmont des Appalaches, est en position surélevée par rapport à l'ensemble du projet, et là, encore, sur certains rangs de Saint-Paul-de-la-Croix, il y a une vue

2745

étendue sur à peu près l'ensemble du projet.

Tandis qu'à Saint-Modeste, bon, l'élévation de la municipalité est à peu près la même qu'à Saint-Épiphane ou Saint-Arsène, donc il y a pas la même vue surélevée, la même vue d'ensemble sur le projet, qu'on peut avoir à partir de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou de Saint-Paul-de-la-Croix.

2750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Béland.

2755

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, monsieur Gagnon, ces revenus vont être comptabilisés comment, à la MRC; est-ce que ça va être un ajout au budget que vous avez déjà en ce moment?

2760

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Il y a aucune redevance qui va être versée à la MRC. Le seize mille dollars (16 000 \$) en fonds de visibilité va être versé directement aux municipalités, aux deux (2) municipalités concernées. La MRC jouera pas le rôle de répartiteur, là.

2765

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc la MRC a aucun revenu additionnel de ce projet?

2770

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Aucunement.

2775

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et dans les municipalités, est-ce qu'on a, parmi les personnes-ressources, monsieur le Président...

2780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, il y a monsieur Bérubé, de L'Isle-Verte. Il y a madame, aussi, de Saint-Épiphané, madame Labelle.

2785 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Saint-Épiphané, d'après le tableau qu'on a vu tout à l'heure, recevrait, si le projet se réalisait, soixante-dix mille dollars (70 000 \$); donc ça, ça s'ajoute à votre budget.

2790 Mais quelqu'un parmi les requérants, tout à l'heure, a suggéré qu'une administration provinciale, quelque part, va dire, ah bien eux, ils ont plus besoin de l'argent qu'on leur donnait parce qu'ils ont soixante-dix mille (70 000 \$) de plus.

Comment vous voyez l'avenir, sur ce point de vue là?

2795

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2800 Dans un premier temps, j'aimerais souligner, monsieur le Commissaire, que malheureusement, comme monsieur Boulianne le soulignait tantôt, nous n'avons pas ces chiffres-là confirmés en main, il y a pas eu de rencontre officielle avec les membres du conseil actuel, on va avoir une rencontre publique.

2805 Effectivement, il y a eu des discussions à cet effet-là, comment on va percevoir les argents, comment on va les appliquer, tout ça est encore très flou, nous n'avons pas de données pour être en mesure d'être capable de statuer là-dessus, actuellement, malheureusement faute de données de la part du promoteur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2810 Vous me dites qu'on est rendu en audience publique et que vous, votre municipalité où le promoteur propose d'implanter trente-cinq (35) éoliennes, vous savez toujours pas, vous avez rien sur papier en ce qui concerne les chiffres qu'on vient de voir ici?

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2815

2820 Il y a des montants qui ont été – et ça, peut-être que monsieur le maire pourra en discuter tantôt, parce que ça s'est fait hors de ma présence, parce que moi, ça fait tout simplement deux (2) mois que je suis là, mais dans les deux (2) mois qu'on a été là, je n'ai eu aucune rencontre, moi, comme directrice générale, avec les promoteurs pour parler, bon, quels montants, comment on va les appliquer.

Il y a pas eu d'entente non plus, à moins que je me trompe...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2825 Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez aller au micro et nous dire si vous, vous avez eu plus de discussions à ce sujet.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2830 En fait, les redevances de deux mille dollars (2000 \$), cette semaine justement, je posais une question à une personne qui a signé sur sa terre pour les éoliennes, et puis il me dit deux mille cinq cents dollars (2500 \$). Mais il paraît que la municipalité, ça va augmenter à deux mille cinq cents dollars (2500 \$), mais on a absolument rien par écrit, en tout cas en autant que je suis concerné, rien d'écrit, de formel pour les montants.

2835 Et là, je sais qu'au niveau du soixante-dix mille dollars (70 000 \$), comment est-ce que ça va se dépenser, comment est-ce qu'on va le percevoir et comment ça va se dépenser, encore là, il y a encore des choses à éclaircir là-dessus, pour nous.

2840 Il est supposé d'y avoir un comité, quelque chose, quelconque, mais j'aime autant pas vous dire des choses que je suis pas sûr exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2845 Donc au moins, on peut conclure que ce n'est pas un montant auquel on est arrivé à la suite d'une négociation ou d'une discussion sur une longue période avec le promoteur.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2850 Absolument pas, monsieur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2855 C'est un montant que le promoteur a proposé à un moment donné, et dont vous n'êtes pas certain.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2860 Absolument.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2870 **PAR M. GÉRALD GUAY:**

Je peux tu, une demi-question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2875 Une demi-question, d'accord, allez-y, mais faites ça vite.

**PAR M. GÉRALD GUAY:**

2880 On a le même problème avec Saint-François-Xavier-de-Viger. Ils sont en haut, ils ont la vue, ils vont voir une bonne partie de ces éoliennes-là, alors ils devraient avoir une redevance, eux autres aussi. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885 Merci, monsieur Guay.

---

**ANNE BERNIER**

2890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Anne Bernier, s'il vous plaît. Bonsoir madame Bernier.

2895 **PAR Mme ANNE BERNIER:**

2900 Bonsoir. Donc moi, je vais me replacer peut-être plus globalement par rapport au développement éolien, j'ai fait un petit survol, en fait il y a juste quatre (4) rapports qu'on peut consulter sur le site du BAPE, qui est en lien avec le développement éolien, et puis j'en ai en tout cas deux (2) particulièrement qui m'ont accrochée, et c'est les plus récents, Baie-des-Sables-Anse-à-Valleau, septembre 2005.

2905 La Commission constate, je sais que vous êtes indépendant, là, mais que le développement éolien se fait de façon précipitée et que certains ont qualifié d'anarchie:

"Un examen devrait cibler les conditions requises pour une intégration optimale de la filière éolienne au Québec."

Et dans ces recommandations de ce rapport-là, c'est une recommandation en particulier, en tout cas, je pense que ça s'en va vers un ministère très très pressé:

2910

"La Commission est d'avis que le ministère des Affaires municipales et des régions devrait encadrer davantage le développement de l'énergie éolienne conformément aux orientations gouvernementales, mais également en réponse aux préoccupations du milieu."

2915

Donc j'aimerais savoir où on en est, depuis septembre 2005, par rapport à cette recommandation, auprès des gens concernés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2920

Monsieur le représentant du ministère des Affaires municipales et des régions, êtes-vous en mesure de nous répondre, de répondre à la question de madame Bernier à ce sujet.

**PAR M. ROGER JOANNETTE:**

2925

Bien, l'encadrement en fait de l'éolien revient beaucoup aux municipalités. Dans un premier temps, ils ont les outils en main, je pourrai élaborer éventuellement là-dessus.

2930

Ce qu'il faut retenir aussi, au niveau des orientations gouvernementales en matière d'éolien, c'est vrai qu'il y a très peu de choses, pour ne pas dire qu'il n'y a pas de choses, puisque les orientations souvent datent de 1997. Et c'était, j'appellerais ça un phénomène qui n'était pas présent et donc, il y a pas eu de mise à jour, certaines de 94, donc il y a pas eu de mise à jour spécifique compte tenu de ce nouveau développement éolien.

2935

Donc au niveau des orientations gouvernementales par lesquelles sont jugés les outils d'aménagement du territoire des MRC, effectivement, il y a pas d'éléments précis qui concernent le développement éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2940

Merci.

2945

Maintenant, au niveau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au niveau de la Stratégie énergétique, est-ce que vous pourriez nous préciser le rôle réservé à l'énergie éolienne dans la récente Stratégie énergétique.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

2950

Oui, monsieur le Commissaire. Ce serait plus facile si j'ouvrais mon livre, je suis obligé d'en mettre à côté parce qu'on est tellement serré!



Alors la Stratégie énergétique dit clairement que le gouvernement a l'intention, et c'est la première orientation vers l'énergie éolienne, de poursuivre et de consolider, de mener à terme les deux (2) premiers appels d'offres.

2955 Et puis une autre orientation importante au plan de la stratégie, c'est le lancement d'un nouveau bloc de cinq cents mégawatts (500 MW), réservé aux communautés locales et autochtones.

Donc on poursuit le développement éolien.

2960

Est-ce que ça répond à votre question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2965

Toute réponse est une bonne réponse! Même si elle ne satisfait pas madame Bernier.

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

Pas du tout.

2970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre seconde question, madame Bernier.

2975

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

Vous nous aviez avertis, le 9, que ça pouvait arriver.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980

Mais, madame Bernier, il y a rien qui vous empêche, là, de revenir plus tard et de peut-être voir, d'essayer d'approfondir cette question-là.

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

2985

D'accord.

J'ai une seconde question. On parle, dans le projet, de la création d'une vingtaine d'emplois permanents, c'est particulièrement ceux-là qui m'intéressent.

2990

Est-ce qu'on a une idée, est-ce que le promoteur a déposé un profil de fonction de ces emplois-là, c'est-à-dire est-ce que c'est un niveau secondaire, technique ou universitaire, et puis

est-ce qu'il a fait des approches, est-ce que le promoteur a fait des approches auprès des maisons d'enseignement pour, dans le fond, former cette main-d'œuvre-là.

2995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

3000

Monsieur Boulianne, qu'en est-il au niveau des emplois qui seront à temps plein, quel type d'emplois, quelles sont les qualifications requises et quelles sont les démarches qui auraient peut-être été entreprises auprès des maisons d'enseignement ici, dans la région.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3005

Il y a des démarches d'entreprises avec le CED et le cégep de Rivière-du-Loup; entre autres le 5 juin prochain, on a une rencontre avec ces intervenants-là, afin de définir plus précisément les emplois qui seraient en jeu et regarder, est-ce qu'il y aurait pas une possibilité d'offrir une certaine formation à l'éolien, une formation qui pourrait aussi s'étendre pour que des gens de compétence puissent aller travailler sur d'autres projets éoliens.

3010

De façon préliminaire, sans que l'exercice ait été fait de façon pointue, bon, vingt (20) emplois permanents qu'on parle au niveau de l'exploitation des éoliennes, bon, les pales nécessitent un nettoyage spécifique pour éviter qu'il y ait une perte, là, au niveau de la friction avec le vent, donc c'est une main-d'œuvre qui nécessite une formation spécifique au niveau du nettoyage des pales.

3015

Il y a tout l'entretien, le suivi de tout le réseau électrique, la sous-station électrique, tout ce qui est rattaché à l'électricité.

3020

Il y a l'entretien des chemins, il y a le déneigement des chemins. En tout cas, ça résume de façon préliminaire les emplois, mais ça reste à définir; comme je vous ai dit, il y a une rencontre de prévue le 5 juin prochain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3025

Mais plus spécifiquement, monsieur Boulianne, quand on parle de vingt (20) emplois, est-ce que c'est vingt (20) emplois de manœuvres, vingt (20) emplois de techniciens ou vingt (20) emplois de professionnels, en fait d'ingénieurs.

3030

Mais est-ce que vous êtes en mesure de faire une répartition, c'est-à-dire d'après ce que vous venez d'énoncer, on peut présumer qu'il y a peut-être quatre (4) emplois ou cinq (5) emplois de manœuvres, ensuite de techniciens, ça en prend un certain nombre.

3035 Est-ce que vous êtes en mesure de déterminer ce type, de faire une répartition de ce type d'expertise qui va être requise.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3040 Bon, de façon préliminaire, il y a des gens qui vont être responsables de l'administration du projet et l'entretien, l'administration via l'entretien; on présume environ deux (2) emplois à ce niveau-là. Il y a des emplois au niveau de l'ingénierie, qui seraient peut-être de un (1) à deux (2) emplois. Il y a des emplois au niveau technique, qui va être de sept (7) à huit (8). Et le reste, c'est plus au niveau main-d'œuvre, manœuvres au niveau de l'entretien, principalement.

3045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, c'est ça que madame Bernier souhaitait connaître.

3050

Oui, monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez parlé du nettoyage des pales, ça se fait comment, ça?

3055

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3060 Ça se fait, c'est une bonne question, c'est un équipement spécialisé. Le nettoyage se fait nécessairement en interruption, il faut arrêter de faire tourner l'éolienne. Et puis il y a différentes techniques qui peuvent être utilisées, ça peut être avec un jet, un jet sous pression.

Mais la technique n'est pas encore définie, c'est pour ça que je peux pas vous en parler en détail, c'est pas encore arrêté, de quelle manière on va procéder au nettoyage des pales.

3065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un peu de silence dans la salle, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3070

C'est parce que ça pourrait être pertinent, aussi, pour les gens qui accepteraient d'avoir une éolienne sur leur terre, de savoir à quelle fréquence vous nettoyez.

3075

Un jet, est-ce que c'est un jet d'eau ou c'est un produit chimique, ou si c'est de l'eau pure, de l'eau que vous prenez où.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, ça, je vais vous revenir.

3080

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ce serait bien que vous apportiez...

3085

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vais vous revenir avec les détails précis au niveau de la fréquence.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3090

S'il vous plaît.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3095

Et les détails concernant cette opération.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3100

Donc la fréquence, le matériel utilisé; si c'est un jet, le genre de produit qu'il y a dans ce jet, la quantité d'eau qui est requise pour nettoyer une éolienne, et autres éléments pertinents.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3105

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

3110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bernier.

3115

---

3120

**LUCILLE BOUCHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lucille Bouchard, s'il vous plaît. Bonsoir madame Bouchard.

3125

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

3130

Moi, je représente les gens, un groupe de gens du grand Cacouna et des gens de l'est du Québec.

3135

Je voudrais vous demander au début, c'est question de privilège, mais je la lirai pas, nous, on a fait une demande d'audience publique à monsieur le ministre de l'Environnement, vu qu'il y a beaucoup de BAPE en même temps, probablement que ça a fait bap et il a oublié un peu. C'est pas grave, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140

C'est fort possible que ça se soit égaré.

Mais si jamais, ultérieurement, vous faites une autre demande d'audience publique ou une requête au ministre de l'Environnement, assurez-vous de l'envoyer copie conforme au BAPE, et à ce moment-là, ça va être plus facile pour tout le monde.

3145

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

On l'avait fait enregistrer à la poste, mais la prochaine fois, on la fera – mais ça peut arriver, ça, c'est sûr, c'est pas grave.

3150

Si vous me permettez, avant de poser ma question, je vais faire un court préambule qui va résumer un peu qu'est-ce qu'on a demandé au ministre de l'Environnement; mais je nommerai pas le ministre de l'Environnement, là, je vais m'adresser à vous.

3155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, madame.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3160

Monsieur le Président, comme on le sait tout le monde, on se prépare, à l'est du Québec, à recevoir des éoliennes; on sait que c'est une énergie qui est propre, qui cadre bien

dans l'environnement, surtout en 2006, il faut aller vers des énergies renouvelables. Et puis on est tous au courant de ça.

3165

Par contre, moi je crois, bien nous, on croit que pour en savoir exactement qu'est-ce qui fonctionne, hier j'étais à Matane, aujourd'hui j'étais à Québec pour une autre raison, je suis arrêtée en passant pour venir vous parler, je peux vous dire que sur le terrain – moi, mes trois (3) lettres, c'est SLT, sur le terrain – c'est sur le terrain, je pense, qu'on apprend le plus.

3170

Moi, je veux pas attaquer personne, mais c'est pas dans les tours à bureaux qu'on peut apprendre des choses, qu'on peut dire, ça file comme un jet, l'autre c'est un oiseau, l'autre c'est une autre affaire. Moi, je peux vous dire, pour avoir été à Métis, on passe des journées entières, on va dans le grand vent, il y a pas de vent, on y va sur toutes les manières. À Murdochville.

3175

On leur demande – moi, j'ai pas vu personne, je parle aux gens qui sont près, à quatre cent cinquante mètres (450 m), même il y en a à trois cent vingt-cinq mètres (325 m) – je leur demande, coudon, est-ce que vous êtes sourds, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est sourd? Moi, la journée, ça m'a pas dérangée.

3180

Non, il y a pas de surdité là causée par les éoliennes. Même les médecins, on parlait aux médecins dans les cliniques, on va dans les centres de santé, parce que je suis habituée de travailler sur le terrain pour d'autres causes, en tout cas vous comprenez tous, là, d'autres causes qui sont beaucoup plus...

3185

Et puis pour les oiseaux, les oiseaux, eux autres, ils ont un instinct de survie, ils ont une ouïe terrible, ces animaux-là; des fois, ils ont des instincts, ils sont très intelligents.

3190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, un peu de silence dans la salle. Merci.

3195

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Quand il arrive disons un brouillard, on dirait que l'instinct de survie, ils piquent en haut, eux autres, ils ont deux (2) ailes, c'est normal; les gens, on peut pas s'imaginer, nous autres, on a deux (2) jambes, on reste dans le brouillard. Mais eux autres, ça pique en haut, ça c'est prouvé.

3200

Pour les chauves-souris, les gens de Murdochville m'ont dit, moi, on n'a plus besoin de faire venir les exterminateurs, parce qu'automatiquement elles s'exterminent automatique; temps en temps, ça passe. Ça fait que ça leur enlève les exterminateurs.

3205 Tu sais, je veux dire, je sais bien qu'une chauve-souris est utile, ça je le sais parce que la nature, j'adore la nature et j'aime beaucoup tout ce qui va dans la nature, mais par contre, de là à dire, on sait que les clochers d'églises, dans l'est du Québec, sont pleins de chauves-souris, à un moment donné, on fait venir les exterminateurs; si on en enlève quelques-unes avec ça, c'est pas grave!

3210 Par contre les gens, qu'est-ce qu'ils m'ont dit sur le terrain, ça fait dix (10) ans, neuf (9) ans, huit (8) ans qu'ils ont des éoliennes, on m'a dit qu'on s'est trop dépêché, surtout les agriculteurs; les gens qui sont concernés le plus, je crois que c'est les agriculteurs.

3215 On m'a pas parlé d'animaux qui avaient poigné un choc, vous savez. C'est sûr qu'il y avait une éolienne, je crois à Murdochville, qui était mal organisée, le fil frôlait en quelque part, en tout cas ça a fait un petit dégât mais personne est mort.

3220 Par contre, les gens m'ont dit, on s'est dépêché à négocier des avantages qu'on aurait pu encore négocier avec les promoteurs. J'étais d'accord avec eux autres, parce qu'on m'a parlé de leurs conditions; à Murdochville, à mille dollars (1000 \$) la tête, même pas, j'ai trouvé ça pas terrible.

3225 C'est vrai que la compagnie, c'est pas des gros promoteurs qu'il y avait là, et c'est pas des grosses éoliennes non plus. À Métis, c'est plus, comment on l'appelle, Hélimax qui fait une étude dans le moment pour en construire, mais les gens, partout où je suis allée, on a passé des journées avec eux, moi je dis que c'est là qu'on peut savoir.

3230 Par contre, comme je vous dis, les agriculteurs, ils sont concernés. Moi, ce qu'ils m'ont dit, je dirais que les agriculteurs, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, c'est pas nécessairement d'aller s'accrocher après leur maire de la municipalité, parce que dans certaines municipalités, c'est pas tous les maires, il y a des maires qui fonctionnent plus foncièrement que démocratiquement. Donc le propriétaire agricole, je dis que c'est à eux.

3235 Si les promoteurs peuvent rencontrer les propriétaires, les agriculteurs ensemble, sans la MRC, sans les maires – les maires, il y en a qui sont même pas concernés et qui se mêlent dans ça. Moi, tu sais, je veux dire, ça vient que c'est tout mêlé.

3240 On se dit en nous autres mêmes, les gens à partir de Cacouna, si je comprends bien, les éoliennes partent de Cacouna en descendant, c'est bien ça, monsieur le Président?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3245 C'est bien ça.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Quand je regarde le plan, c'est ça qui se passe.

3250 Pour en finir à demander au promoteur si advenant, parce qu'il y a eu une porte ouverte à Cacouna, on a parlé de la formation, nous, les gens du grand Cacouna, on aimerait, dans notre parc industriel, avoir une bâtisse, on est capable de vous recevoir, ça nous fera plaisir, pour de la formation, du montage d'éoliennes, de pièces, même éventuellement de l'usinage, je vais vous dire de moyeux, parce que c'est ça que les gens m'ont dit dans le bas du fleuve;

3255

À Métis, ils m'ont dit qu'ils appelaient ça le moyeu, mais je pense que vous avez donné un autre nom, vous autres, ce soir. Moi, c'est ça qu'ils m'ont parlé, ils parlent d'usinage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3260

Donc votre question, madame, c'est à savoir si le promoteur entend s'installer à Cacouna...

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3265

Et non à Rivière-du-Loup, comme il avait été question un peu quand ils ont passé à Cacouna.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3270

Pour produire les éoliennes, pour les fabriquer, c'est ça?

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3275

C'est ça, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3280

Monsieur Boulianne, est-ce que vous fabriquez les éoliennes?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3285

Pour répondre à votre question, on fabrique aucun équipement, on les achète tous. On n'a pas de projet de fabrication de quoi que ce soit.

Au niveau de nos bureaux, on est installé à Saint-Arsène présentement, on a nos bureaux permanents. Lorsque viendra l'exploitation du site, dans les deux (2) années à venir, possiblement que les bureaux permanents seront à Saint-Arsène ou peut-être un autre endroit.



3290 Au niveau des projets qu'un parc éolien peut amener, c'est sûr que lorsqu'on a une  
activité particulière dans ce secteur, bien des fois, ça peut amener de l'eau au moulin, ça peut  
intéresser d'autres compagnies peut-être à venir dans la région et faire de la construction de  
parties d'éoliennes, comme il s'est fait un peu en Gaspésie, à Matane.

3295 Mais je peux pas spéculer là-dessus, à ce stade-ci j'ai pas de réponse à donner.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3300 Monsieur Béland, vous avez des questions.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3305 Oui, vous les achetez où, les diverses composantes?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3310 Bon, les composantes, au niveau de l'année 2006, ce qu'on va avoir cette année, on  
n'est pas capable d'avoir de livraison du Québec, compte tenu de la pénurie qu'il y a au niveau  
de toutes les parties d'éoliennes. Au niveau de 2007, les tours devraient venir du Québec, on  
est en pourparlers à ce niveau-là.

3315 Les pales viennent du Danemark, il y a certaines pièces qui viennent de Californie et  
d'autres de Floride.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3320 J'ai vu, dans la région de Matane, une usine ou un endroit où ils fabriquent des pales;  
pourquoi vous les achetez pas là?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3325 Parce qu'on peut pas les avoir dans les délais qu'on en a besoin. La production est au  
maximum à peu près partout, on peut pas les avoir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Il serait pas préférable d'attendre?

3330 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Le temps, c'est de l'argent!

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt vous dites, ça vient un peu de partout, du Danemark, etc., mais compte tenu du nombre de projets d'éoliennes à travers le monde, est-ce que vous pensez que vous n'aurez pas le même problème?

3340 Parce qu'on sait très bien que le coût des éoliennes a augmenté de façon quand même faramineuse. Bon, à travers le monde, il y a beaucoup beaucoup de projets d'éoliennes, projets de construction d'éoliennes.

3345 Est-ce que le fait d'aller acheter au Danemark va vous assurer, finalement, d'avoir ces pièces-là, alors qu'il y a une demande croissante et de façon exponentielle, vis-à-vis des projets éoliens.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3350 Bon, je vais répondre une petite partie de la question et je pense que mon collègue Benoît va renchérir là-dessus, c'est lui qui est plus au courant des contrats qui sont accordés.

3355 On a des ententes assez fermes avec nos fournisseurs, et jusqu'à présent, il y a pas de délais qui nous ont été faits part, donc il devrait pas y avoir de changement d'échéancier au niveau de la livraison des équipements.

Benoît, tu peux peut-être renchérir.

3360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez bien vous nommer, s'il vous plaît, pour les fins de la transcription.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

3365 Benoît Fortin, vice-président infrastructures pour SkyPower Corporation. Monsieur le Président, en complément de réponse, avec ce qu'a dit mon collègue monsieur Boulianne, le contrat d'acquisition des éoliennes a été signé avec la firme General Electric, et dans le contrat, General Electric est la compagnie qui nous fournit toutes les pièces, c'est-à-dire la tour, les pales, les rotors, les nacelles.

3370 Et dans ce contrat-là, General Electric doit faire le maximum pour nous donner un contenu québécois, mais n'est pas obligée de le faire.

3375 Il y avait dans la distribution, comme vous le savez, monsieur le Président, GE a eu l'obtention du mille mégawatts (1000 MW) qui a été lancé en appel d'offres, et dans cet appel d'offres là, il y a eu obligation de production dans les usines que vous avez citées préalablement.

3380 La fourniture de toutes les pièces de ces usines-là sont malheureusement légèrement en retard, alors il est impossible pour nous, cette année, d'avoir de la production venant de ces usines-là.

Alors nous sommes en négociation avec General Electric pour s'assurer qu'en 2007, le maximum de pièces viendra d'origine québécoise.

3385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Béland.

3390 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pouvez-vous me dire, vous avez parlé d'un contrat, donc vous avez signé un contrat avec GE pour l'achat de X éoliennes?

3395 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Oui, cent trente-quatre (134).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3400 Pour les cent trente-quatre (134)?

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Oui.

3405

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et eux peuvent prendre les pièces à divers endroits, pour fabriquer ces éoliennes et vous les livrer?

3410

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Tout à fait.

3415 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que votre contrat inclut un prix pour chacune des éoliennes, ferme?

3420 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Le contrat est un contrat à prix fixe.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3425 À prix fixe. Est-ce qu'il y a une date limite sur votre contrat?

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Il y a des dates de livraison, oui.

3430

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Quelles sont-elles?

3435 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Il y a des livraisons en 2006 pour les vingt-six (26) premières éoliennes, et en 2007 pour les cent huit (108) éoliennes suivantes.

3440 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et si vous les achetez pas avant ces dates-là, est-ce que ça va être au même prix si vous les achetez, disons, un an plus tard?

3445 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

On a une obligation de les acheter en ce moment. Le contrat est un contrat ferme.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3450

Donc tous les chiffres dont vous nous parlez, un coût de trois cent cinquante millions (350 M\$) et tout, c'est basé sur le contrat que vous avez actuellement; il faut que vous achetiez avant l'automne pour un certain nombre, comme vous venez de le dire, et ensuite les autres en 2007?

3455

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Le contrat prévoit, effectivement, des livraisons en 2006 et en 2007.

3460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3465

Votre seconde question, madame.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3470

Monsieur le Président, ma seconde question, c'est une question et puis ça en est pas une.

3475

On va dans le même sens que la première question, ce serait très important comme monsieur vient de le dire, monsieur le promoteur, qu'advenant que les éoliennes se construisent, que les pièces puissent venir de chez nous.

3480

Parce que c'est chez nous que ça se passe, c'est chez nous qu'on va avoir – c'est beau, un goéland de plus dans l'air, mais par contre, on comprend que c'est de l'énergie propre, mais ce serait très intéressant que ça viendrait de chez nous, qui prioriserait où les éoliennes commencent à descendre, comme ils ont fait à Matane.

On aurait Cacouna dans un autre "spot", excusez l'expression, mais on s'arrangerait comme ça.

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, madame Bouchard.

3490

Mais monsieur Boulianne, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à ça. Il y a pas de fabricants, à l'heure actuelle, qui ont l'intention de s'installer ici, à Cacouna ou à Rivière-du-Loup?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3495

Non, il y a rien d'officiel pour l'instant.

Et puis je peux répondre que notre volonté, la volonté de SkyPower, c'est vraiment vraiment de maximiser les retombées dans la région, que ce soit au niveau des professionnels,

3500 je parle, tous les arpenteurs, ce seront des bureaux d'arpenteurs de la région, des notaires, c'est tous des notaires de la région qui vont être impliqués pour toutes les transactions notariées des terrains.

3505 Pour l'expédition de certains matériaux, on nous livrait préliminairement certaines pièces à Bécancour, on a fait énormément de pression, le dernier mois, et puis on a réussi à avoir les pièces livrées à Cacouna.

C'est pas une question d'argent, au bout de la ligne, mais on voulait vraiment favoriser toutes les retombées économiques locales.

3510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, monsieur Boulianne.

Merci, madame Bouchard.

3515

Monsieur Boulianne, j'ai peut-être une autre question. Vous allez vendre votre production d'énergie à Hydro-Québec Production, exact?

3520 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3525 Maintenant, est-ce que dans le contrat avec Hydro-Québec Production, il y a des spécifications quant à l'usage d'équipements québécois; parce qu'on sait que dans l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), il y a une obligations d'utiliser des produits québécois, c'est-à-dire que je pense – peut-être que monsieur pourra me corriger tantôt – mais jusqu'en 2006, ça correspond, si je me trompe pas, à quarante pour cent (40 %) de contenu québécois, et par la suite, dans l'autre partie, 2007, ça va jusqu'à soixante-dix pour cent (70 %) de contenu québécois.

3530

Est-ce que vous êtes astreint à cette même obligation-là, dans le contrat ou dans l'entente que vous avez avec Hydro-Québec Production, pour la vente de l'énergie qui serait produite?

3535

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vais laisser répondre monsieur Fortin, qui est plus au courant des négociations et contrats avec Hydro-Québec.

3540

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

3545 Alors encore une fois, bonsoir monsieur le Président. Pour répondre à la question, dans notre contrat avec Hydro-Québec, il y a une clause nous demandant d'utiliser tous les moyens possibles pour aller jusqu'à à peu près quarante pour cent (40 %) de contenu local.

3550 C'est pas une obligation, mais on a pris l'engagement de faire tous les efforts possibles pour le faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quel type d'engagement, est-ce un engagement écrit ou un engagement verbal?

3555 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

C'est un engagement écrit, qui fait partie du contrat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3560 Monsieur Bonneau, est-ce que vous pourriez nous expliquer de quelle façon ça fonctionne, lorsque vous utilisez les services d'une entreprise qui vous rencontre, finalement, pour vous vendre une production d'électricité, mais qui ne fait pas partie du mille mégawatts (1000 MW); donc est-ce qu'Hydro-Québec Production exige à ce moment-là, un peu comme la question que j'ai posée au promoteur, à savoir quel est le pourcentage de fourniture québécoise qui sera requis à ce moment-là.

3570 Est-ce qu'il y a une obligation, parce que bon, il semblerait qu'il y ait pas d'obligation, mais est-ce qu'il y a une obligation dans les contrats qu'Hydro-Québec Production signe avec un promoteur privé qui ne fait pas partie de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) ou du futur deux mille mégawatts (2000 MW) à venir également.

**PAR M. JEAN BONNEAU:**

3575 Bien en fait, je pense que monsieur Fortin, monsieur le Président, l'a très bien expliqué. On encourage l'économie locale, les retombées économiques locales de l'ordre de quarante pour cent (40 %), tel que monsieur Fortin l'a mentionné. Oui, Hydro-Québec encourage cette pratique.

3580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que si on parle de trois cent cinquante millions (350 M\$), donc quarante pour cent (40 %), ça correspond quand même à un montant assez important, ce quarante pour cent (40 %) là pourrait correspondre à quoi, exactement, en termes d'équipements?

3585 Est-ce que ce sont strictement des services d'ingénierie ou des services qui sont  
compris dans le quarante pour cent (40 %), ou encore c'est des pièces qui sont comprises dans  
le quarante pour cent (40 %) ?

**PAR M. JEAN BONNEAU:**

3590 J'aimerais laisser le promoteur répondre à cette question, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3595 Monsieur Fortin.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

3600 Les coûts qui sont inclus dans le quarante pour cent (40 %) sont des coûts globaux,  
qu'ils soient des pièces ou des services.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605 Et selon votre projet, qu'est-ce qui est en service dans ce quarante pour cent (40 %) là,  
est-ce que c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en services ou c'est dix pour cent (10 %) en  
services et quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en pièces ?

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

3610 Je vais laisser monsieur Boulianne répondre à cette question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3615 Oui, monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3620 Si je peux avoir le projecteur, on a fait un tableau résumé des argents du projet qui sont  
dépensés au Québec et dans la région de la MRC de Rivière-du-Loup

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3625 Avant que vous commenciez, peut-être juste pour vous dire, monsieur Boulianne, toutes  
les présentations, ou les acétates, ou les Power Point que vous mettez ce soir, vous les  
déposez aussi à la Commission, d'accord ?



**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, aucun problème.

3630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3635

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

OK, on a dans le premier tableau des montants qui sont dépensés, qui ont été dépensés jusqu'au 31 mars 2006, dans le projet, il y a deux millions huit cent mille (2 800 000 \$) qui ont été dépensés au niveau du Québec et trois cent sept mille (307 000 \$) dans la région. Je vais vous faire grâce peut-être des détails pour accélérer un peu le processus.

3640

À partir du 31 mars dernier, jusqu'à l'exploitation du site, ça c'est les frais, les montants indirects, on a trois millions huit cent mille (3 800 000 \$) au niveau du Québec, et en région, un million trois cent vingt-neuf mille (1 329 000 \$). Ça, c'est spécifique à la MRC de Rivière-du-Loup.

3645

Et puis les coûts de construction en soi, il y a cent trente-cinq millions (135 M\$) au niveau du Québec et des retombées directes de trente-cinq millions (35 M\$) pour la région.

3650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y a peu d'équipements là-dedans, finalement, c'est ça?

3655

Si on prend par exemple les pales, il y en a pas; si on prend les éoliennes comme telles, les tours en fait, la nacelle non plus?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Ça comprend les pales, excusez, les tours qui devraient être fournies en 2007, au niveau du Québec.

3660

Donc le cent trente-cinq millions (135 M\$), c'est le produit, comment je pourrais dire, la retombée directe au niveau du Québec qu'il devrait y avoir à la fin du projet. C'est ce qui est envisagé dans nos prévisions budgétaires.

3665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boulianne.

3670 Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3675 Si je comprends bien donc, sur un projet de trois cent cinquante millions (350 M\$), à peu près le tiers qui est retombées au Québec...

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3680 C'est trente-neuf pour cent (39 %).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3685 J'étais pas loin! Entre trente-trois (33 %) et quarante (40 %), disons, je vous accorde le quarante (40 %). Et donc dix pour cent (10 %) en région.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Dix pour cent (10 %) directement dans la MRC de Rivière-du-Loup.

3690 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc dix pour cent (10 %) de quarante pour cent (40 %), ça fait quatre pour cent (4 %).

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3695 Non, dix pour cent (10 %) du montant total de trois cent cinquante millions (350 M\$); trente-cinq millions (35 M\$) sur trois cent cinquante (350 M\$).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3700 Bien là, c'est ça, dites-le-moi le chiffre, si je me trompe. Le chiffre donc, c'est le quart, je vois le quart, donc c'est le vingt-cinq pour cent (25 %) de quarante pour cent (40 %).

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3705 Exactement, oui, oui, si on le voit comme ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3710 Ça fait dix pour cent (10 %) de tout le projet qui est en retombées au Québec, dans la région; le reste, ça va en partie au Québec, et à soixante pour cent (60 %) ailleurs.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3715 Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3720 Merci.

Merci, madame.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

3725 Merci monsieur le Président, merci monsieur le Commissaire, bonsoir.

---

**GASTON HERVIEUX**

3730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaston Hervieux, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Hervieux.

3735 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bonsoir monsieur le Président.

3740 Une correction en rapport au vol des oiseaux migrateurs, dont l'oie blanche et l'outarde. Dans les effets de brouillard, selon je crois dans un rapport d'audience publique numéro 190 du BAPE, on mentionne que quand il y a du brouillard, les oiseaux sont portés à se référer au sol pour se diriger, non pas à monter.

3745 Ensuite de ça, il y aurait une chose que j'aimerais apporter comme précision, c'est que dans le cadre de ce projet de parc éolien, le public a pas reçu d'information, c'est-à-dire on n'a pas été en consultation publique pour prendre les décisions concernant le territoire. Tout s'est passé entre les décideurs. Lorsque la compagnie SkyPower a rencontré le public, on peut appeler ça plus une opération marketing, parce qu'il y avait pas d'animation comme telle.

3750 Lorsqu'il y a eu le deuxième projet qui a été déposé, ça a été déposé le soir de la rencontre publique d'information par le Bureau d'audiences publiques, et nous n'avons pas pu prendre connaissance des études, et je crois même que le gouvernement s'était pas prononcé sur les nouvelles études. Alors on a questionné sur peut-être un tiers (1/3) du projet qui existait, et sans savoir exactement ce qui restait.

3755

Ce soir, on est ici, on a un troisième projet. C'est-à-dire qu'il y a une personne qui s'est rendu compte dans la salle qu'on avait encore déplacé des éoliennes par rapport au projet, au plan qui avait été remis le soir de la rencontre d'information par le BAPE. Alors on se demande, effectivement, sur quoi on va se questionner.

3760

Bon là, j'aurais une première question. La compagnie SkyPower devait être assujettie à l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, à l'effet qu'elle devait démontrer, hors de tout doute raisonnable, qu'elle pouvait pas s'installer ailleurs qu'en territoire agricole. La Commission de la protection du territoire agricole a contourné cet article-là dans sa décision, elle ne s'est pas prononcée sur cet article-là.

3765

Et la compagnie SkyPower n'avait pas soulevé aucun moyen, aucune demande de dérogation à cet effet-là. Et monsieur Demers, biologiste pour SNC-Lavalin, a bien dit tout à l'heure, dans sa présentation, que la CPTAQ, la Commission de protection du territoire agricole, n'accorde aucune autorisation pour l'utilisation du sol agricole à d'autres fins qu'agricoles ou reliées à l'agriculture.

3770

Alors on se demande, finalement, de quelle manière que SkyPower, la compagnie SkyPower a réussi à contourner la loi pour obtenir des autorisations qui sont contraires à la loi, dont entre autres les certificats d'autorisation.

3775

Ça, c'est la première question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780

En fait, vous demandez de quelle façon ils ont réussi à contourner la loi, je ne pense pas que le promoteur puisse contourner la loi, puisque la CPTAQ est un tribunal décisif; c'est eux qui administrent la loi, c'est eux qui sont responsables de la Loi de protection du territoire agricole.

3785

Maintenant, je vais quand même demander au promoteur de nous faire valoir de quelle façon il a présenté ça à la Commission de protection du territoire agricole. Parce qu'ils ont fait une demande, et quelle demande avez-vous faite, monsieur Boulianne, à la Commission de protection du territoire agricole.

3790

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur, je vais prendre cette question en délibéré, j'étais pas au dossier à ce moment-là. Demain, je vous reviens avec la réponse précise.

3795

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3800

Est-ce qu'on peut demander à la Commission de la protection du territoire agricole de nous expliquer pourquoi elle n'a pas appliqué l'article 61.1, puisque dans d'autres cas, même pour des citoyens de L'Isle-Verte qui ont voulu aménager un endroit pour réparer de la machinerie agricole, ça avait été refusé, et pourtant c'était relié aux utilités agricoles.

3805

Alors il y a d'autres cas comme ça, et c'était très clair, ce que monsieur Demers venait de dire dans la présentation, ils auraient pas dû être là, mais on se demande comment ils ont réussi à être là, comment ils réussissent à être là, et il semblerait que ça se passe ailleurs comme ça.

3810

Alors moi, j'aurais quelque chose à vous demander en parallèle à ça, c'est que j'avais déposé un document de quarante-deux (42) pages, qui expliquait entre autres toute la question de cet article-là, la question aussi qui a rapport à une autre question que je vais poser, on avait fait une demande d'un moratoire concernant les corridors migratoires sur le territoire de L'Isle-Verte, compte tenu du fait que les corridors migratoires, pas juste pour l'oie blanche ou les outardes, mais il y a d'autres types de corridors migratoires pour des espèces en péril ou menacées ou autrement, qui traversent d'autres municipalités, et la municipalité de L'Isle-Verte avait adopté une résolution à l'effet qu'elle demandait un moratoire pour faire suspendre les projets de parc éoliens tant et aussi longtemps que le Service canadien de la faune ne ferait pas les études, qui n'étaient pas au dossier.

3815

3820

Alors personne avait fait les études, et on réfère toujours aux résultats, c'est-à-dire plutôt au rapport d'audience publique numéro 190, où la Commission elle-même recommandait de faire les études de ces corridors migratoires là.

3825

Alors nous, on pense que c'est important que le public puisse être informé de cette démarche-là.

3830

Et je vous demanderais, si c'est possible, de pouvoir déposer au dossier, à titre informel, parce que c'est pas une question de rajouter ça au mémoire, c'est vraiment une décision, il y a une résolution, et on voudrait que les autres municipalités puissent en prendre connaissance; est-ce que c'est possible de déposer ces documents-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3835

Vous pouvez déposer ces documents-là, monsieur Hervieux. Vous les déposez auprès de madame Boutin.

3840

D'un autre côté, vous dites qu'il y a un moratoire qui a été demandé par la municipalité de L'Isle-Verte?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3845 Oui, exactement, et à cet effet-là, moi je ne connais pas la réponse officielle du Service  
canadien de la faune, et peut-être qu'on pourrait diriger la question auprès de la Municipalité de  
L'Isle-Verte, pour savoir qu'est-ce qui en résulte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3850 Je vais voir dans un premier temps auprès de la Municipalité de L'Isle-Verte. Monsieur  
Bérubé, qu'en est-il du moratoire qui a été demandé par la municipalité?

Si vous voulez bien vous approcher, s'il vous plaît, en avant.

3855 **PAR M. GUY BÉRUBÉ:**

Monsieur le Commissaire, le moratoire qui a été demandé, il a été demandé sous forme  
de résolution où on demandait au Service canadien de la faune de faire les recherches  
nécessaires pour nous démontrer qu'effectivement, il y avait aucune influence sur l'avifaune.

3860

Mais pour l'instant, il y a pas eu de développement à ce sujet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3865 Vous avez pas eu de réponse à ce moment-ci?

**PAR M. GUY BÉRUBÉ:**

3870 Il y a eu un accusé réception, mais il y a pas de travail, semble-t-il, de prévu au niveau  
du Service canadien de la faune.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3875 Merci, monsieur Bérubé.

Madame d'Environnement Canada, je m'excuse, madame Doré.

**PAR Mme JUDY DORÉ:**

3880 Oui. En fait, mes collègues du Service canadien de la faune vont être présents demain  
après-midi, je les laisserais peut-être répondre à la question.

Mais pour le moment, non, il y a pas d'étude en cours, au Service canadien de la faune,  
concernant le lien entre les oiseaux et les éoliennes. Les seuls résultats de suivi qu'on a, nous,

3885 proviennent du suivi des parcs éoliens à Murdochville, et puis celui un peu moins pertinent du Nordais à Matane.

Mais si vous voulez, je peux demander à mes collègues qu'ils répondent plus en détail demain, concernant les corridors migratoires, et on va peut-être faire une présentation.

3890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parfait. Demain, vos collègues seront là et ils pourront répondre plus amplement demain soir. Demain soir, ils peuvent être là?

3895

**PAR Mme JUDY DORÉ:**

Eux vont être présents demain après-midi, peut-être en début de soirée. Mais ils pensaient peut-être faire une présentation demain après-midi.

3900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Ça fait qu'on écouterait ce qu'ils ont à nous dire demain après-midi.

3905

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3910 Monsieur Hervieux, j'aimerais revenir à votre première question qui n'en était pas une, mais quand même, vous dites que vous avez vu deux (2) ou trois (3) versions du projet jusqu'à maintenant?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3915 Oui, bien, j'ai lu le rapport d'audience publique sur Murdochville, mont Cupper et mont Miller, j'ai lu aussi un autre rapport qui était le projet pilote, le projet expérimental en Gaspésie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3920 Je pensais que vous référiez à ce projet-ci, la version, vous avez dit, quelqu'un dans la salle...

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3925 Oui, oui, d'accord, c'est beau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je parle du projet d'ici, là; Murdochville, c'est construit.

3930

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, oui. Il y a eu un premier plan qui est survenu, un plan de projet, à savoir à quel endroit ils voulaient placer leurs éoliennes, une première fois.

3935

Après ça, il y a eu le RCI, le Règlement de contrôle intérimaire que la MRC de Rivière-du-Loup a produit, avec des zones d'exclusion, alors le promoteur a été obligé de réaménager son projet, déplacer des éoliennes. Donc on se retrouvait avec le dépôt de ce plan-là, du réaménagement de son projet.

3940

Lors de la soirée d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques, et on avait absolument aucune donnée rattachée aux études d'impact ou quoi que ce soit, et aucune évaluation des ministères, aucune question, alors les gens étaient à questionner un projet qui avait été modifié aux deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ).

3945

Alors aujourd'hui, ce qu'on m'a signalé, ce que j'ai constaté moi-même, c'est que si on reprend le plan qu'on nous avait remis à la soirée – en tout cas s'il y a erreur, vous reprendrez, mais d'après ce que j'ai pu constater, ça s'avère fondé – alors on nous a remis un plan du nouveau réaménagement suite au dépôt du RCI.

3950

Et ce soir, quand on regarde le plan qu'on nous présente, bien, il y a eu encore le déplacement, depuis cette soirée d'information là, du dépôt de ce plan-là, il y a eu encore le déplacement de certaines éoliennes.

3955

Le promoteur pourrait-il le confirmer, effectivement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne. Monsieur Demers.

3960

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, donc voilà, effectivement, le projet est évolutif, comme je l'ai expliqué un peu lors de la présentation, il est évolutif pour plusieurs raisons.

3965

Il y a eu une étude d'impact qui a été déposée, le rapport principal, qui portait sur un plan d'implantation. Vous avez eu, juste avant l'information publique, la consultation publique, un rapport addenda qui présentait une nouvelle version de plan d'implantation, qui a conduit par



3970 la suite, suite à l'avènement du RCI de la MRC, à une modification qui a dû être remodifiée  
suite à des discussions avec les gens du milieu, avec les gens de la MRC et des municipalités.

3975 Entre autres dans le secteur de Cacouna, où on voulait éviter, entre l'autoroute 20 et la  
132, d'avoir des rangées doubles d'éoliennes, donc superposition au niveau des éoliennes. Ce  
qui a impliqué des déménagements, si vous voulez, des éoliennes, et ça, ça fait l'objet du projet  
tel qu'on vous le présente ce soir, et qui va faire l'objet d'un rapport addenda au début du mois  
de juin.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3980 Si vous permettez. C'est parce que le processus d'évaluation des projets est un  
processus établi depuis longtemps, qui comprend parfois dans le cas de certains projets qui  
sont assujettis, un examen public, il est important que le public puisse suivre le déroulement du  
projet évolutif, comme vous dites; mais si ça évolue trop vite, et qu'on n'arrive pas à suivre, c'est  
difficile pour le public de savoir où ils en sont rendus, et c'est difficile aussi d'évaluer les impacts  
3985 du projet.

Si vous faites une étude d'impact, sur une version du projet, ensuite vous modifiez votre  
projet deux (2) fois mais l'étude d'impact est toujours la même, on peut se poser la question, se  
demander est-ce que l'étude d'impact correspond au projet qu'on est en train d'examiner.

3990

Et j'aimerais demander au représentant du ministère du Développement durable,  
Environnement et Parcs, où vous en êtes, vous; est-ce que vous avez constaté, comme  
monsieur Hervieux, que le projet a changé?

3995 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Effectivement, le projet a changé depuis qu'on a émis l'avis de recevabilité.

À la séance d'information, le promoteur a effectivement modifié...

4000

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez, j'ai pas bien compris. Depuis que vous avez émis l'avis de recevabilité, le  
projet a changé?

4005

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Nous avons émis l'avis de recevabilité qu'au mois de mars, au début du mois de mars.  
Ensuite, on a eu une période d'information publique, à laquelle la plupart des gens ici étaient, et  
4010 le promoteur a modifié son projet, entre autres principalement dans l'objectif, si j'ai bien

compris, dans l'objectif de répondre aux nouvelles exigences du futur règlement de contrôle intérimaire. Donc, effectivement...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4015

Aux nouvelles exigences du futur règlement?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4020

En fait, c'est ça. Si je comprends bien, le Règlement de contrôle intérimaire n'est toujours pas en vigueur, mais le promoteur est en consultation avec la MRC pour essayer que le projet se conforme aux futures exigences, si le projet de règlement entre en vigueur.

4025

Donc effectivement, le projet a été modifié. Nous, nous avons demandé au promoteur qu'il nous dépose l'ensemble des modifications, l'ensemble de l'évaluation des impacts de ces modifications-là.

4030

Et puis ensuite, au moment où on aura ces documents-là, on va faire une consultation, comme on a fait avec le premier document qui a été déposé, c'est-à-dire qu'on va consulter l'ensemble des partenaires gouvernementaux, et puis on va intégrer leurs avis à notre analyse.

4035

Je pourrais dire que c'est pas inhabituel, c'est très fréquent que les projets évoluent au cours du processus. Et c'est, c'est arrivé au début de la période d'audience publique ou en période d'information, parfois ça arrive plus tard dans le processus, parce qu'il arrive d'autres situations.

Donc ça amène des inconvénients, je le concède. Par contre, ça a d'autres éléments intéressants, c'est que les gens peuvent participer à modifier le projet, d'une certaine façon.

4040

**PAR LE COMMISSAIRE:**

On est presque en train de faire l'étude d'impact, c'est ça que vous nous dites?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4045

Non, c'est pas du tout ce que j'ai dit.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4050

Parce que vous dites que l'étude d'impact, on va vous présenter des impacts par rapport au nouveau projet...

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4055 Je vous dirais que c'est pas à moi à justifier les modifications du projet. Ce que je peux vous dire, c'est que la procédure permet une chose comme ça.

Dans ce cas-ci, l'objectif est de répondre aux exigences du milieu, je vois pas comment le ministère pourrait se mettre à l'encontre de ça.

4060

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, mais par contre, j'espère que vous concevez que ça peut être difficile pour le milieu de s'y retrouver.

4065

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Absolument.

4070

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur – je suis pas bon avec les noms, je retiens les visages – monsieur Gagnon, le Règlement de contrôle intérimaire, est-ce que le nouveau projet y est conforme, même s'il est futur, le projet autant que le règlement?

4075

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Pour autant que j'en sache par rapport à ce que j'ai vu du nouveau projet, non, il est n'est pas conforme encore au Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté par la MRC en février.

4080

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc, le représentant du ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Juneau, vient de dire, à ce qu'il comprend, il y a des négociations ou des rencontres en cours entre la MRC et le promoteur pour voir comment le projet pourrait devenir conforme.

4085

Est-ce que c'est exact?

4090

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

C'est-à-dire, comme je vous ai dit, le Règlement de contrôle intérimaire a été adopté en février. À ce moment-là, la MRC n'avait pas vraiment eu de contacts privilégiés avec le promoteur – c'est un euphémisme – et on connaissait pas la teneur du projet.

4095

Et tout de suite après l'adoption...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4100 Excusez-moi, en février, vous connaissiez pas la teneur du projet?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4105 C'est exact. On connaissait, bon, qu'il y avait cent trente-quatre (134) éoliennes projetées sur un territoire donné aux alentours de Saint-Arsène, là...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4110 Monsieur Juneau, à quelle date l'avis de recevabilité a été émis?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

1<sup>er</sup> mars.

4115 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1<sup>er</sup> mars. Donc en février, c'est compréhensible, admettons. Allez-y!

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4120 En fait, les études d'impact ont été déposées je pense au ministère, aux différents ministères en décembre. Nous, à la MRC, on n'avait pas accès à ces études d'impact là, on n'avait pas accès au projet.

4125 Donc la MRC a, bon, décidé de jouer son rôle d'aménagement du territoire, en l'absence de contact avec le promoteur, a décidé un peu unilatéralement de fixer certaines règles du jeu.

4130 Suite à l'adoption de ce règlement-là, le promoteur nous a fait savoir que ces règles compromettaient le projet, et qu'en conséquence, il souhaitait nous rencontrer pour voir à bonifier le projet, de manière à ce qu'il rencontre les objectifs du règlement, les objectifs sous-jacents au règlement, si j'ose dire.

4135 Donc nous, avec plusieurs rencontres, à la suite de plusieurs rencontres, on a établi nos préoccupations, nos objectifs, effectivement. Et puis je pense que le promoteur a fait le pari qu'il pouvait proposer un projet qui réponde sensiblement aux objectifs du Règlement de contrôle intérimaire.

4140 Donc à la MRC, je pense qu'on a joué notre rôle dans ce sens-là. On a essayé de l'aider à atteindre ces objectifs-là, ce qui a abouti à l'élaboration du plan d'implantation qui a été présenté au moment de la rencontre organisée par le BAPE, le 11 avril.

Depuis ce dépôt, nous, à la MRC, on n'a pas eu de contact, de négociations avec le promoteur.

4145 Le promoteur était au courant que le plan du 11 avril ne répondait pas aux normes du RCI, la MRC s'est réservée aussi, en fait a réservé son opinion sur le projet, n'a pas confirmé au promoteur qu'elle souhaitait nécessairement modifier son Règlement de contrôle intérimaire, je pense que la MRC souhaite aussi être à l'écoute de la population et puis laisser passer un peu les audiences du BAPE pour voir comment elle va se gouverner là-dedans.

4150 Donc depuis le 11 avril, il y a pas, je dirais, de négociations avec le promoteur qui font évoluer le projet.

4155 Je pense que ce qui peut faire évoluer le projet, c'est davantage les négociations avec les propriétaires terriens qui ne sont pas terminées, à ma connaissance.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4160 Mais en définitive, lorsqu'il y aura un Règlement de contrôle intérimaire qui aura été adopté, le projet devra s'y conformer?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4165 C'est-à-dire qu'il y a un règlement qui a été adopté, comme je vous disais, en février. Ce règlement-là, malheureusement, pour des questions j'oserais dire de détail, n'a pas été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de Régions, par la ministre. La ministre nous a signifié les ajustements qu'on devra apporter au règlement pour qu'il puisse entrer en vigueur.

4170 Il est prévu qu'au prochain conseil des maires, qui est jeudi cette semaine, un règlement de remplacement soit adopté.

4175 Le règlement va comporter essentiellement les mêmes normes que le règlement de février, on change deux (2) mots dans le règlement pour satisfaire la ministre, et ce règlement-là devrait entrer en vigueur, selon toute probabilité, avant le 24 juillet, c'est la date limite fixée par la ministre.

Donc il est possible que suite aux audiences publiques, si le Conseil des maires en décide, qu'il y ait un troisième règlement de contrôle intérimaire qui soit adopté de manière à

4180 permettre un projet qui sera jugé acceptable par la population, tout dépendant de ce qui sera dit dans les audiences.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4185 Quels sont les détails en question, dans le projet, qui ont pas été acceptés au ministère des Affaires municipales?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4190 C'est rien qui concerne les dispositions normatives encadrant les éoliennes. C'est parce que...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4195 Excusez-moi, une disposition normative encadrant les éoliennes, madame Bouchard parlait de terrain, ça fait pas tellement terrain.

Ça veut dire quoi, ça?

4200 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Dans le règlement, il y a des règles qu'on impose au promoteur, et ces règles-là ne sont pas remises en question par le gouvernement.

4205 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est-à-dire les distances des routes, les distances des maisons?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4210

Les distances des routes, des maisons, du fleuve, etc., il y a un certain nombre de règles de distance qui sont édictées dans le règlement, c'est pas sur le contenu donc du règlement que la ministre s'est objectée, c'est plutôt sur l'emploi d'un mot.

4215

Je vous explique rapidement, c'est-à-dire que le règlement, il y a une disposition du règlement qui fixe les distances à respecter par rapport au village, il faut que les éoliennes soient à dix (10) fois la hauteur d'une éolienne par rapport au village. Alors le village, il faut le cartographier et il faut le définir, qu'est-ce que c'est qu'un village. Et nous, on a défini le village comme étant le périmètre d'urbanisation, et on a cartographié ça.

4220

Et là, la ministre a dit, les cartes de vos périmètres d'urbanisation sont pas les cartes qui sont en vigueur dans le schéma d'aménagement. Donc là, il a fallu changer le mot "périmètre

d'urbanisation" pour zone citadine et villageoise. Alors vous voyez, c'est vraiment une question de détail.

4225

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

4230

En définitive donc, si j'ai bien compris, vous allez peut-être modifier le règlement en fonction de ce que les gens vont vous signifier ou signaler dans le cadre de l'audience publique?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4235

Cette partie-là appartient au Conseil des maires qui est libre en tout temps d'adopter un règlement, de modifier, c'est une appréciation politique que le conseil de la MRC sera amené à faire.

4240

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que si j'y vais directement, moi, j'ai lu votre projet de règlement de contrôle intérimaire, j'ai regardé la disposition des éoliennes à plusieurs endroits, et selon ce que j'ai lu, pour se conformer à ce règlement, il reste à peu près soixante (60) éoliennes sur les cent trente-quatre (134). Je dis des chiffres comme ça, ça peut être cinquante (50), ça peut être soixante-deux (62).

4245

Ce que je veux dire, c'est qu'il me semble que la moitié des éoliennes sont en contravention avec ce règlement.

4250

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Nous, on n'a pas pu faire le décompte détaillé des éoliennes qui respectaient, OK, contrevenaient au règlement, puisqu'on n'a pas eu un plan précis. Le seul plan qu'on a eu, ça tient sur huit et demi-onze (8 ½ po-11 po).

4255

Mais à ma lecture à moi, rapide, c'était qu'au moins plus de quarante (40) éoliennes contrevenaient encore au règlement.

4260

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc cent trente-quatre (134) moins quarante (40), ça fait quatre-vingt-dix (90). Moi, je disais soixante (60).

4265 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

C'est une étude très rapide.

4270 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

Monsieur Boulianne, qu'est-ce que vous pensez de cette question du Règlement de contrôle intérimaire et de votre plan qui a évolué, et qui évolue encore?

4275

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon, d'une certaine façon, on peut quasiment dire qu'on est à la merci de ce règlement-là.

4280

Au niveau des éoliennes qui respectent pas le règlement en tant que tel, c'est principalement dans le secteur de Cacouna. Pour ce qui est des autres municipalités, c'est beaucoup moins problématique.

4285

Comme mentionnait monsieur de la MRC, bon, on a eu plusieurs rencontres avec la MRC, on nous a fait part de lignes directrices qu'on devait suivre, les orientations qu'on devait prendre pour s'en aller pour bonifier le projet pour qu'il soit plus acceptable au niveau du milieu, au niveau de l'esthétique, au niveau de l'environnement visuel.

4290

Donc on a travaillé, je pense, en bonne collaboration, de façon à amener quelque chose de viable.

4295

Et je pense que dans le futur, je pense qu'on va être capable d'arriver avec quelque chose qui va pouvoir respecter les attentes de la MRC, de la population, et de présenter un projet qui soit viable pour nous autres aussi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4300

Mais est-ce que vous êtes d'accord avec moi que si on regarde le plan que vous avez fait et qu'on prend le règlement qui dit, par exemple, pas d'éolienne à deux kilomètres (2 km) du fleuve, de la ligne des marées hautes, je me souviens plus si c'est les marées les plus hautes ou la moyenne des marées les plus hautes, je me souviens plus exactement mais en tout cas, disons les hautes eaux, deux kilomètres (2 km) de la ligne des hautes eaux et puis un kilomètre (1 km) de chaque côté de l'autoroute 20, ça laisse pas beaucoup de place pour des éoliennes au sud de la route 20, pardon, au nord, au nord-ouest.

4305



**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Ça laisse peu de place pour des éoliennes à Cacouna.

4310

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et il y en a combien, à Cacouna?

4315

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

À Cacouna, il y en a quarante et une (41); il y en a probablement trente-neuf (39) qui sont visées dans ce qu'on a discuté.

4320

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et au sud de l'autoroute 20, c'est un kilomètre (1 km) aussi, selon le RCI; ça enlève des éoliennes là aussi?

4325

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Mais elles sont relativement loin, ce serait peut-être, par cœur je peux pas vous répondre, ce serait peut-être juste une (1) ou deux (2) qui seraient touchées, à ce niveau-là.

4330

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc une quarantaine, comme disait monsieur.

4335

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Globalement, le chiffre de quarante (40) semble assez réaliste.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4340

Est-ce que votre projet est toujours viable, si jamais...

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4345

Bon, regardez, si on n'est pas capable d'arriver à un consensus à ce niveau-là, il va falloir se poser des questions sérieuses au niveau du projet, au niveau de sa viabilité économique.

4350 Parce que je vous ferai pas de cachette, avec les mesures de vent qu'on a faites, les statistiques qu'on a, d'ailleurs je pourrais peut-être les présenter si vous voulez, pour le bénéfice des gens...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4355 Pas ce soir, parce qu'il est déjà onze heures moins cinq (11 h -05), et on va terminer ce soir avec monsieur Hervieux.

Parce que je veux pas qu'on excède, les gens commencent à être un peu fatigués, et c'est préférable d'attendre à demain pour ça.

4360 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4365 Juste pour compléter ma phrase, au niveau des vents de Cacouna, on parle environ de sept (7 m/s) à cinq point cinq mètres-seconde (5,5 m/s), et lorsqu'on s'éloigne du fleuve, bien, on tombe à peu près un mètre-seconde (1 m/s) de moins, ça fait à peu près quinze pour cent (15 %) de moins de production; à perpétuité, c'est quelque chose qui est significatif, au niveau de la production.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4370 Merci, monsieur Boulianne.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4375 Monsieur Béland, comment qu'on peut expliquer...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous vous adressez au président.

4380 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Excusez, c'est parce que je continuais dans le même sens.

4385 Monsieur le Président, comment on peut expliquer qu'on est capable d'apporter un projet qui est pas complet à la population, et à l'évidence même qui est pas complet; comment ça se fait que le ministère de l'Environnement en est arrivé à une conclusion d'avis de recevabilité, alors qu'il pouvait très bien anticiper, d'après les délais qu'on a pu comprendre, que c'était pas complet du tout et que ça devait pas être présenté au public dans cet état-là.

4390 D'ailleurs, on est rendu plus qu'aux deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) d'un nouveau projet, on est presque à un nouveau projet complet. On se demande sur quoi on va l'évaluer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4395 Si je comprends bien votre question, vous voulez savoir pourquoi le ministère a donné un avis de recevabilité sur ce projet-là.

Monsieur Juneau.

4400 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Principalement parce qu'il répondait à la directive, et les modifications sont venues plus tard.

4405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Selon vous, est-ce que ça met en péril le projet?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4410 Je suis pas sûr que j'ai compris la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4415 Est-ce que ça met en péril le projet, le fait qu'il y a une évolution constante et qu'éventuellement, si on tient compte que le RCI est quand même assez astreignant face à ce qui est exigé par la MRC, est-ce que ça pourrait mettre le projet en péril.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4420 Au point de vue de la procédure, non; si le promoteur maintient son projet et qu'il le modifie de façon à respecter les exigences locales, ça ne devrait pas, on n'a pas de raison de ne pas croire que le projet peut voir le jour ou en tout cas, cheminerait dans le processus normal.

4425 La seule exigence qu'on a, et on y tient, c'est que l'ensemble des modifications soit déposé, et l'évaluation des impacts soit complétée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4430

Puis est-ce que le promoteur vous a donné une indication à savoir à quelle époque il vous remettrait ses nouvelles études, en fait qu'il ferait une mise à jour de son étude d'impact en regard des modifications qui ont été apportées à son projet.

4435 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

De façon informelle, on nous a parlé d'ici quelques semaines, on devrait avoir un addenda.

4440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce serait pas disponible pour la population, à ce que je comprends bien, pas dans l'immédiat, et ni pour l'analyse de la Commission.

4445 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Il faudrait voir avec eux; si je comprends bien, c'est en production, donc peut-être partiellement au cours des prochaines semaines. Il faudrait voir avec le promoteur.

4450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, selon vous, ça peut prendre combien de temps avant de donner des informations au ministère et aussi à la Commission, là-dessus?

4455 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur Demers va répondre à cette question.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4460

Comme on l'a dit en cours de présentation et par la suite, en réponse à quelques questions, on prévoit remettre ce rapport-là au début du mois de juin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4465

Oui, monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4470 Monsieur Juneau, si vous avez toutes les informations au début du mois de juin, vous, ça vous prend combien de temps pour en faire l'examen, l'évaluation, et arriver à une conclusion?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4475 Et demander également aux autres ministères ou organismes concernés leurs commentaires. Ça peut prendre combien de temps, effectivement? J'ajoute ça à la question de mon collègue.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4480 Bien écoutez, si on parle, on avait un dépôt définitif, que le projet ne changeait plus et on travaillait tous sur la même version finale, ça prend certainement un gros mois, pour consulter l'ensemble des intervenants du gouvernement, pour avoir leur avis.

4485 Ensuite, il faut intégrer ça, faire une analyse complète, faire des recommandations au ministre. On parle de plusieurs mois, pour l'ensemble de tout ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4490 Plusieurs mois, donc juin, si j'interprète plusieurs comme étant trois (3), ça fait juin à septembre.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4495 Écoutez, il y a beaucoup d'impondérables mais l'automne est pas impossible comme horizon, c'est quelque chose qui peut être viable, si le projet cesse d'évoluer et qu'on a les avis qu'on a besoin pour travailler.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4500 Parce que notre Commission remet son rapport au ministre au plus tard le 15 septembre.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4505 Oui, ça, je le sais. Mais là, je parle de notre analyse. Pour notre consultation, c'est certain que les documents qu'on aurait de la consultation vous seraient transmis.

4510 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Avant le 15 septembre?

4515 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Oui, absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4520 Parfait, je vous remercie.

Merci monsieur Hervieux. Non, monsieur Hervieux, ça fait déjà trois (3) questions, on arrête ça pour ce soir.

4525 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Toujours sur le même...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4530 Monsieur Hervieux, c'est deux (2) questions, vous connaissez bien la procédure, les règlements en audience, c'est deux (2) questions et vous pouvez vous réinscrire à l'arrière, il y a aucun problème.

4535 Et tous ceux qui se sont inscrits, qui n'ont pas pu se présenter ce soir pour poser leurs questions, je garde vos noms et demain après-midi, nous commencerons par vous; si vous n'êtes pas ici demain après-midi, ce sera encore vous les premiers demain soir.

Merci beaucoup, bonsoir et à demain.

4540

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MAI 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4545

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4550

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.